ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES DU CAMEROUN
Centre Technique de la Forêt Communale
BP 15 107 Yaoundé CAMEROUN
*Tél. : **(00237) 677 75 79 93** E-Mail : **ctfccameroun@yahoo.com***
*Site web : **www.foretcommunale-cameroun.org***

RAPPORT NARRATIF INTERMÉDIAIRE

Du 15 janvier au 15 juillet 2019

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES 2
LISTE DES TABLEAUX 3
LISTE DES ANNEXES 4
LISTE DES ACRONYMES 5
1. Description 6
2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'Action et des résultats 7
2.1. Résumé de l'Action 7
2.2. Résultats et activités 8
2.3. Matrice de cadre logique à jour 32
2.4. Matrice des activités 36
2.5. Plan d'Action à jour concernant les futures activités du projet.(Juillet à Décembre 2019) 39
3. Bénéficiaires/entités affiliées, stagiaires et autre coopération 44
3.1. Evaluation des relations entre les bénéficiaires/entités affiliées du présent contrat de subvention et informations spécifiques concernant chaque bénéficiaire/entité affiliée : 44
3.2. Evaluation des relations entre l'ACFCAM/CTFC et les autorités publiques et leur influence sur l'Action : 44
3.3. Description des relations entre l'ACFCAM/CTFC avec toute autre organisation intervenant dans la mise en œuvre de l'Action : 44
3.4. Description des liens et des synergies développés avec d'autres Actions : 45
3.5. Antécédents des subventions de l'UE ayant comme objectif de renforcer le même groupe cible : 46
3.6. Précédents stages dans le cadre des subventions de l'UE : 46
4. Visibilité 46

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Sites de reboisement identifiés dans les Communes de la zone de savane sèche..... 9
Tableau 2 : Synthèse des résultats directs 1.1 11
Tableau 3 : Activités de délimitation et matérialisation des superficies à reboiser par Commune bénéficiaire de la zone de savane sèche 13
Tableau 4 : Disponibilité des plants dans les Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche 13
Tableau 5 : Superficies préparées et mise en terre dans les Communes de la zone de savane sèche.... 14
Tableau 6 : Synthèse des résultats directs 2.1 15
Tableau 7 : Sites de reboisement identifiés dans les Communes de la zone de transition 17
Tableau 8 : Activités de délimitation et matérialisation des superficies à reboiser par Commune bénéficiaire de la zone de transition 18
Tableau 9 : Disponibilité des plants dans les Communes bénéficiaires de la zone de transition 18
Tableau 10 : Superficies préparées et mise en terre dans les Communes de la zone de transition 19
Tableau 11 : Synthèse des résultats directs 3.1 19
Tableau 12 : Synthèse des résultats directs sur l'intégration des questions transversales..... 21

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Quelques images de terrain..... 47
Annexe 2 : Coordonnées GPS de quelques sites de reboisement 51

LISTE DES ACRONYMES

ACFCAM	Association des Commune Forestières du Cameroun
AFCOM	African Commodities S.A
ANAFOR	Agence Nationale d'Appui au développement Forestier
APV/FLEGT	Accord de Partenariat Volontaire "Forest Law Enforcement and Trade"
BM	Banque Mondiale
CAON	Cellule d'Appui à l'Ordonnateur National
C2D	Contrat Désendettement et Développement
CFC	Cellule de Foresterie Communale
CPF	Comités Paysans-Forêt
CSI	Centre de Santé Intégré
CTFC	Centre Technique de la Forêt Communale
DAO	Dossier d'Appels d'Offres
FC	Forêt Communale
FED	Fonds Européen de Développement
FNCoFor	Fédération Nationale des Communes Forestières de France
GIC	Groupe d'Initiative Commune
Ha	Hectare
IOV	Indicateur Objectivement vérifiable
IRAD	Institut de Recherche Agricole pour le Développement
KfW	Kreditanstalt fur Wiederaufbau
Km	Kilomètre
MINEPAT	Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
MINEPDED	Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable
MINFOF	Ministère des Forêts et de la Faune
MoU	Mémorandum d'entente
NB	Nota Bene
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAMFOR	Programme d'Amélioration de la gouvernance en milieu Forestier
PCD	Plan Communal de Développement
PDR-EN	Programme de Développement Rural de la Région de l'Extrême-Nord
PRED-EN	Programme de Restauration des Ecosystèmes Dégradées de la Région de l'Extrême-Nord
PNDP	Programme National de Développement Participatif
PPP	Partenariat Public - Privé
PROCIVIS	Programme d'Appui à la Citoyenneté Active
PSFE	Programme Sectoriel Forêt Environnement
PTAB	Plan de Travail Annuel Budgétisé
REDD+	Réduction des Emissions dues à la Dégradation et à la Déforestation et aux rôles joués par la conservation, la gestion durable des forêts et l'amélioration des stocks de carbone
SDE	Service Déconcentré de l'Etat
SVF	Système de Vérification et de suivi de la grille de légalité FLEGT
TdR	Termes de Référence
UE	Union Européenne
ZS	Zone de savane Sèche
ZT	Zone de Transition

1. Description

1.1. Nom du coordonnateur du contrat de subvention : OBIEGNI Thomas Dupont.

1.2. Nom et fonction de la personne de contact : KEMAJOU Bodelaire – Directeur du CTFC.

1.3. Nom du/des bénéficiaire(s) et de l'entité/des entités affiliée(s) de l'Action :

Nom du bénéficiaire de l'Action : Association des Communes Forestières du Cameroun (ACFCAM).

Nom de l'entité affiliée de l'Action : Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC).

1.4. Intitulé de l'Action : « Reboisement 1 400 » : reboisement de 1400 hectares dans les Communes des zones de savane et de transition.

1.5. Numéro du contrat : N° CRIS : 2018/400-359.

1.6. Date de début et date de fin de la période de référence : Du 20/12/2018 au 20/12/2022.

1.7. Pays ou région(s) cible(s) : République du Cameroun.

1.8. Bénéficiaires finaux et/ou groupes cibles [1](si différents) (y compris le nombre de femmes et d'hommes) :

Les dix-sept (17) bénéficiaires finaux de cette activité sont : les dix (10) Communes éligibles de la zone de savane sèche : Guémé, Kaélé, Koza, Lagdo, Mogodé, Mokolo, Pitoa, Waza, Yagoua et Mora et les sept (07) Communes éligibles de la zone de transition : Bangangté, Dimako, Ndikiniméki, Nyambaka, Tonga, Tubah et Yoko.

Les groupes cibles du projet sont les populations locales de ces Communes précitées.

1.9. Pays dans lequel/lesquels les activités se déroulent (si différent(s) du point 1.7) : République du Cameroun, dans dix-sept (17) Communes bénéficiaires réparties dans sept (07) Régions ainsi qu'il suit :

Région de l'Adamaoua : Commune de Nyambaka ;

Région du Centre : Communes de Ndikiniméki et de Yoko ;

Région de l'Est : Commune de Dimako ;

Région de l'Extrême-Nord : Communes de Guémé, Kaélé, Koza, Mogodé, Mokolo, Yagoua, Waza et Mora ;

Région du Nord : Communes de Lagdo et de Pitoa ;

Région du Nord-Ouest : Commune de Tubah ;

Région de l'Ouest : Communes de Bangangté et de Tonga.

1 Les «groupes cibles» sont les groupes/entités pour lesquel(le)s le projet aura un effet direct et positif au niveau de son objectif, et les «bénéficiaires finaux» sont ceux qui bénéficieront du projet à long terme au niveau de la société ou d'un secteur dans son ensemble.

2. Évaluation de la mise en œuvre des activités de l'Action et des résultats

2.1. Résumé de l'Action

Le projet de reboisement de 1 400 hectares de plantations dans les Communes de zones de savane sèche et de transition écologique est prévu dans la convention de financement PAMFOR, qui s'articule autour de l'APV/FLEGT. Il a pour objectif général, de promouvoir l'amélioration de la gouvernance de la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier au Cameroun. De manière spécifique, ce projet vise le renforcement des capacités institutionnelles et techniques des Communes, le développement de 1400 hectares de plantation en vue de restaurer les écosystèmes forestiers dans les Communes bénéficiaires des zones de savane sèche (1000 ha) et de transition écologique (400 ha), et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

L'Action engagée au cours du premier semestre a engendré des effets positifs. Prés de **869,28 Ha** en zone de savane et **349 Ha** en zone de transition sont en cours de plantation sur des espaces dégradés. En moyenne plus de **850 emplois saisonniers** ont été créés et près de **193 000 €** de subventions versées dans les comptes des Communes pour conduire les diverses phases d'activités de reboisement. Ces emplois et ces ressources financières ont contribué à augmenter les revenus des populations riveraines, tout en renforçant les capacités budgétaires d'intervention dans la maîtrise d'ouvrage des projets forestiers des Communes de : **Guémé, Kaélé, Koza, Lagdo, Mogodé, Mokolo, Pitoa, Yagoua, Waza Mora, Bangangté, Dimako, Ndikiniméki, Nyambaka, Tonga, Tubah et Yoko**.

Egalement, l'Action engagée a mobilisé dans toutes les Communes, les services déconcentrés de l'Etat et particulièrement ceux du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF) à travers les chefs de postes forestiers et les délégations départementales. D'autre part, des partenariats impliquant des opérateurs privés auprès des Communes ont été initiés pour doubler au terme du projet, les objectifs attendus en termes d'hectares à Lagdo et garantir une meilleure sécurisation des espaces plantés dans diverses Communes cibles. Par ailleurs, grâce à la mutualisation, l'Action a permis aux Communes de sauver à travers des regarnis et des entretiens des plantations initiées par elles juste avant la signature du contrat de subvention. Ces superficies sauvées ou à sauver au cours des 4 années du projet, qui représentent des centaines hectares, viendront compléter celles réalisées et fixées par le contrat de subvention entre l'administration contractante (MINEPAT) et l'Association des Communes forestières du Cameroun (ACFCAM). En matière de traçabilité et de légalité du bois, très peu d'activités ont été menées au cours du premier semestre pour privilégier les reboisements afin de s'arrimer à la saison sylvicole. Des difficultés ont été observées pour le recrutement d'un volontaire européen, ainsi que le démarrage dans les Communes en proie à l'insécurité. Des ajustements seront proposés au cours du second semestre 2019.

Au regard des actions engagées et des résultats obtenus au cours du premier semestre 2019, ont peut affirmer avec assurance que les objectifs en termes de couverts forestiers plantés et leurs effets positifs à moyen terme sur les changements climatiques et sur la protection des terres contre les dégradations seront assurées.

2.2. Résultats et activités

A. RÉSULTATS

Sur le terrain, plusieurs activités ont démarré et des avancées significatives sont déjà visibles sur le terrain, notamment :

- le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux. Car, au moins deux (02) responsables communaux ont été formés dans chaque Commune partenaire de la zone de savane sèche ;
- sur les 1000 hectares de plantations forestières à créer dans le Nord et l'Extrême-Nord (zone de savane sèche), **869,28 Ha** sont en cours de création. Leur taux minimum de réussite sera évalué au bout de 4 ans ;
- sur les 400 ha de plantations forestières à créer sur les sites dégradés dans les zones de transition, **349 Ha** sont en cours de création. Leur taux minimum de réussite sera évalué au bout de 4 ans ;
- Au cours de cette période de reporting, aucune activité du Résultat attendu 4.1, relatif à l'approvisionnement du marché domestique local en bois légal n'a été réalisée. Toutefois, des formations des responsables communaux sont prévues dans la planification des activités du second semestre. L'évaluation d'au moins cinq (05) Communes pilotes du projet qui contrôlent la légalité d'au moins 50% des bois mis sur le marché dans leur territoire national, sera faite au bout de 4 ans ;
- A ce jour, nous pouvons estimer que les organes de gestion de l'Action et les Communes bénéficiaires collaborent efficacement et qu'au moins 80% des clauses contractuelles conformément au cadre logique sont exécutées conformément aux procédures ;
- Les questions transversales sont intégrées dans toutes les activités menées par les Communes dans le cadre de l'Action. Des campagnes de sensibilisation contre le VIH/SIDA et l intégration des femmes et des minorités dans les phases de préparation de sites, de piquetage, de trouaison et de mise en terre sont suivies avec un grand intérêt.

Les principaux résultats obtenus sur la période de reporting, sont les suivants :

Résultat attendu 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux. *IOV : Au moins 2 responsables communaux sont formés dans chaque Commune partenaire du Nord et de l'Extrême nord d'ici 2018.*

- **En ce qui concerne la formalisation des partenariats avec les Communes :**

Sur les dix-sept (17) Commues présélectionnées, l'ACFCAM a signé entre décembre 2018 et février 2019, des mémorandums d'entente (MoU) avec dix (10) Communes de la zone de savane sèche : Guémé, Kaélé, Koza, Lagdo, Mogodé, Mokolo, Pitoa, Waza, Yagoua, Mora et sept (07) Communes de la zone de transition : Bangangté, Dimako, Ndikiniméki, Nyambaka, Tonga, Tubah et Yoko.

L'Action a accompagné les Communes de Lagdo et Pitoa dans les négociations avec un partenaire privé investisseur « African Commodities S.A » pour développer des plantations d'anacardiers dans le cadre du projet « Reboisement 1400 », devant servir d'effet de levier. Il faut aussi noter l'élaboration des documents du syndicat intercommunal à vocation forestière pour la gestion du massif forestier Bapou/Bana/Bangangté et l'amorce d'un partenariat entre la Commune de Bangangté et le groupe ENEO pour la gestion durable et la restauration de la réserve intercommunale.

L'Action s'est rapprochée de l'IRAD pour explorer les axes de collaboration sur le terrain des activités. Ainsi, plusieurs conseils ont été obtenus pour le traitement phytosanitaire des plants d'anacardes en pépinière. D'autre part quelques Communes (Pitoa, Yagoua, Mogodé) ont pu bénéficier des milliers de plants d'Anacardes de l'IRAD. Dans le même registre, l'Action a participé techniquement à la formalisation en cours d'un document de projet qui permettra à certaines Communes du projet « Reboisement 1400 » d'être éligibles aux Actions FR100 initiées par l'agence KFW de la Coopération allemande.

Ce faisant, le projet « Reboisement 1400 » a organisé au niveau local, dans chaque Commune bénéficiaire, des plateformes de partenariats pour appuyer les Communes dans le cadre de leurs

activités de reboisement afin de développer des synergies et d'accompagner les Communes sur la durée.

Enfin, des plateformes de partenariats locaux pour le reboisement ont été initiées et encouragées. Des responsables communaux en charge du suivi des activités de reboisement, les pépiniéristes locaux et les organisations locales ont reçu des appuis techniques et conseils pratiques sur la gestion des pépinières. Des formations pratiques de type « Learning by doing » leurs ont aussi été dispensées sur l'itinéraire technique d'une pépinière d'anacardier et sur la maîtrise des itinéraires sylvicoles.

- **S'agissant de l'état des lieux des sites à reboiser dans les Communes :**

Au cours du premier semestre 2019, tous les sites du projet ont été visités afin de dresser les états des lieux et opérer les relevées des différentes coordonnées géographiques y compris des sites abritant les pépinières. Des cartes ont été produites. L'Action a proposé également pour chaque Commune, des schémas appropriés de plantation, de satisfaction des besoins en eau et de sécurisation des parcelles.

Tableau 1 : Sites de reboisement identifiés dans les Communes de la zone de savane sèche

.

Communes bénéficiaires de la zone de transition	Sites de reboisement identifiés	Superficies à reboiser	Date / Période d'identification des sites
Mokolo	03 sites à Zamay pour 84,3 ha (Site 1 (20 ha) - Site 2 (20 ha) - Site 3 (3 ha) - Site 4 (1.3 ha) - Site 5 (20 ha), 01 site de 10 ha à Gawar et 01 site de 10 ha à Mamsour	84,30 ha	Du 31 Mars au 1er Avril 2019
Mogodé	Centres de Santés Intégrés, (3), EP (3), (1), Axe Mbougarou (4 km), axe de Vité (9 km), axe de Oudava (18 km), axe de Sir (21 km), pépinière de réserve de Mogodé (8,212 km) et regarnis (sur 5 ha de la réserve)	22,56 ha	Du 27 au 28 mars 2019
Koza	Centres de Santés Intégrés, (3), EP (6), CETIC (1), Lycée (1), Axe Banguette (1) Artères de la ville, Modoko (site à restaurer)	14,42 ha	Du 29 au 30 mars 2019
Waza	Waza	50 ha	Mai 2019
Guémé	Gabaraye (21 ha), Guémé (12 ha) et une ancienne plantation de 2017 à regarnir (3 ha)	36 ha	Du 24 au 25 mars 2019
Yagoua	Axes (Yagoua-Péage 3 km, Yagoua-Toukou 9km, Yagoua-Domo 37 km, Yagoua-Masgaya 13 km), soit soixante-deux kilomètres (62 km) pour un site total de 30 ha dans le village Masgaya et un site total de 35 ha dans les villages de Guidangmoutou (2,5 ha), Koudoho (2 ha) et Tcherféké (30,5 ha)	65 ha	Du 22 au 24 mars 2019
Kaélé	Goussor	50 ha	Du 25 au 26 mars 2019
Pitoa	Forty I (100 ha) et Forty II (50 ha)	150 ha	Mai 2019
Lagdo	Bengui (200 ha dans le massif forestier de Ouro-Doukoudjé) et berges du lac (197 ha)	397 ha	Bengui Janvier 2019 Berges du lac Janvier 2018

- **Parlant de l'élaboration de 2 études sur les modèles de rentabilité des plantations dans les 2 zones du projet :**

Deux Assistants externes ont été commis pour appuyer l'Action auprès équipe CTFC, afin de produire deux études sur la rentabilité de la filière fruitière et anacarde au Cameroun et particulièrement en zones de transition et de savane sèche. L'élaboration de ces études est en cours et les produits seront disponibles au cours du second semestre 2019.

- **Pour ce qui est de la sensibilisation et de la formation des Conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion boisements et leur implication budgétaire**

Des formations pratiques de type « Learning by doing » des responsables techniques communaux, des pépiniéristes locaux, des Conseillers municipaux et des OSC locales, organisées lors des missions de suivi ont été organisées et vont se poursuivre au second semestre 2019 sur des modules suivants :

- Maîtrise des itinéraires techniques sylvicoles ;
- Approche d'éducation environnementale ;
- Connaissance et importance de la Loi n° 94/ 01 du 20 janvier 1994 portant régime des forêts de la faune et de la pêche ;
- Techniques de mise en place et de suivi d'une pépinière.

Près de quatre-cent (400) personnes, dont 55% d'hommes et 45% de femmes ont participé à ces formations dans les Communes des zones de savane sèche et plus de cent (100) participants, dont 70 % environ d'hommes et 30% de femmes ont pris part à ces formations dans les Communes des zones de transition.

- **Concernant la communication sur les activités du projet :**

Depuis le démarrage de l'Action, plusieurs activités ont été réalisées, notamment :

- L'organisation à Maroua du 08 au 09 mai 2019, d'un séminaire de lancement de la mise ne œuvre des activités du projet « Reboisement 1400 », sous le haut patronage de Monsieur le Gouverneur de la Région de l'Extrême-Nord dans ses services, couplé à un atelier de formation des Maires, des Responsables techniques communaux et des Receveurs municipaux sur les procédures techniques, administratives et financières simplifiées des marchés publics et subventions dans le cadre des Actions extérieures de l'Union Européenne. Ces deux évènements ont été fortement médiatisés et relayés à travers les médias nationaux, à l'instar de : CRTV Télé, DBS TV, CRTV Radio, Magasine hebdomadaire Cameroon Business Today N° 108 du mercredi 29 mai au mardi 4 juin 2019 en page 5, Quotidien Œil du Sahel N°1216 du 15 mai 2019 en page 10, Quotidien de l'Economie du 15 mai 2019, STV2, AFRIQUE MEDIAS, CANAL2 INTERNATIONAL, VISION 4, ABK-TV, INFO TV et WOILA FM ;
- L'affichage des banderoles dans le cadre du séminaire de lancement des activités du projet et de l'atelier de formation organisé à Maroua ;
- La conception et la diffusion du logo utilisé dans le cadre du projet ;
- La conception et distribution des plaquettes (dépliants) et badges sur le projet ;
- La conception et diffusion de dossiers et communiqués de presse aux organes de presse ;
- Les journaux radios et télé ;
- Les publications de la presse écrite ;
- Les reportages photos ;
- La mise en place et l'animation d'une plateforme WhatsApp, regroupant tous les acteurs de mise en œuvre et de suivi des activités de l'Action ;
- L'animation de la page Facebook de l'ACFCAM/CTFC *(https://www.facebook.com/Centre-technique- foret -communale-cameroun-812078902247097/)* et celle nouvellement créée et dédiée du projet *(https://www.facebook.com/projetreboisement1400/)*,mettant en valeur les Actions de l'Action, par la diffusion de contenus interactifs liés au Projet (photos, événements, vidéos, etc.) ;
- La mise en ligne et l'animation d'un espace dédié à l'Action sur le site web de l'ACFCAM/CTFC en cours restructuration (*www.foretcommunale-cameroun.org/ctfc-new)* ;

- L'impression et la distribution aux Chefs des CFC, des tenues de forêt estampillées du nom de l'Action, des bottes et des clés USB ;
- Les plaques de signalisation du projet ont été produites pour chacune des Communes bénéficiaires ;
- Par ailleurs, le CTFC a prévu des dotations pour chacune des Communes bénéficiaires de la subvention pour réaliser des petits reportages vidéo et interviews des parties prenantes à différentes étapes de reboisement jusqu' à la mise en terre et sécurisation. A la fin de la saison sylvicole 2019, un reportage global sera produit et vulgarisé ;
- Enfin, les Communes bénéficiaires organisent des réunions d'information et de sensibilisation lors des travaux de reboisement (délimitation des sites de reboisement, mise en place des pépinières, travaux de défrichage, de piquetage, de trouaison, de mise en terre et d'entretien des plants), identifient elles-mêmes des communautés riveraines et autres parties prenantes locales pour faire la promotion de l'Action et susciter un plus grand intérêt des groupes cibles.

Tableau 2 : Synthèse des résultats directs 1.1

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
Zone de savane sèche		
1	Guémé	▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Mutualisation des moyens d'accompagnement dans le reboisement et bonne visibilité des Actions des partenaires (CTFC – C2D-PSFE2) en cours ▪ Capacités techniques et opérationnelles des responsables communaux, des pépiniéristes locaux et des organisations locales renforcées sur l'itinéraire technique d'une pépinière d'anacardier et sur la maîtrise des itinéraires sylvicoles ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Un schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Information et sensibilisation des bénéficiaires et groupes cibles sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action
2	Kaélé	▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Information et sensibilisation des bénéficiaires et groupes cibles sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action
3	Koza	▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Mutualisation des moyens d'accompagnement dans le reboisement et bonne visibilité des Actions des partenaires (CTFC – C2D-PSFE2) en cours ▪ Capacités techniques et opérationnelles des responsables communaux, des pépiniéristes locaux et des organisations locales renforcées sur l'itinéraire technique d'une pépinière d'anacardier et sur la maîtrise des itinéraires sylvicoles ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Information et sensibilisation des bénéficiaires et groupes cibles sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action
4	Lagdo	▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Convention de partenariat et de développement en cours de signature avec AFCOM ▪ Mutualisation des moyens d'accompagnement dans le reboisement et bonne visibilité des Actions des partenaires (CTFC – PNDP) en cours ▪ Accord de principe de la KfW pour l'appui au reboisement en 2020 ▪ Un schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Information et sensibilisation des bénéficiaires et groupes cibles sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action
5	Mogodé	▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Demande de mise à disposition de 10 000 plants d'anacarde à l'IRAD en cours ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Un schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Information et sensibilisation des bénéficiaires et groupes cibles sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
6	Mokolo	▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Accord de principe de la BM et KfW pour l'appui au reboisement en 2020 ▪ Capacités techniques et opérationnelles des responsables communaux, des pépiniéristes locaux et des organisations locales renforcées sur l'itinéraire technique d'une pépinière d'anacardier et sur la maîtrise des itinéraires sylvicoles ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Un schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Information et sensibilisation des bénéficiaires et groupes cibles sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action
7	Pitoa	▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Mutualisation des moyens d'accompagnement dans le reboisement et bonne visibilité des Actions des partenaires (CTFC – PNDP) en cours ▪ Accord de principe de la BM et KfW pour l'appui au reboisement en 2020 ▪ Un schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Information et sensibilisation des bénéficiaires et groupes cibles sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action
8	Waza	▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Demande de mise à disposition de 10 000 plants d'anacarde à l'IRAD en cours ▪ Un schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Information et sensibilisation des bénéficiaires et groupes cibles sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action
9	Yagoua	▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Capacités techniques et opérationnelles des responsables communaux, des pépiniéristes locaux et des organisations locales renforcées sur l'itinéraire technique d'une pépinière d'anacardier et sur la maîtrise des itinéraires sylvicoles ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Un schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Information et sensibilisation des bénéficiaires et groupes cibles sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action
10	Mora	▪ Lancement de mise en place d'une pépinière d'environ 100 000 plants d'ici le second semestre 2019
Zone de transition écologique		
11	Nyambaka	▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Un schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Information et sensibilisation des bénéficiaires et groupes cibles sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action
12	Bangangté	▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Mutualisation des moyens d'accompagnement dans le reboisement et bonne visibilité des Actions des partenaires (CTFC – PNDP) en cours ▪ Information et sensibilisation des bénéficiaires et groupes cibles sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action ▪ Mis en place d'un syndicat intercommunal à vocation forestière pour la gestion de la réserve forestière Bapouh-Bana (C'est le CTFC qui a élaboré les statuts, le manuel des procédures et d'autres documents administratifs)
13	Tonga	▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Information et sensibilisation des bénéficiaires et groupes cibles sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action
14	Dimako	▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Capacités techniques et opérationnelles des responsables communaux, des pépiniéristes locaux et des organisations locales renforcées sur l'itinéraire technique d'une pépinière d'anacardier et sur la maîtrise des itinéraires sylvicoles ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
		▪ Un schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Information et sensibilisation des bénéficiaires et groupes cibles sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action
15	Ndikiniméki	▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Etat des lieux des sites de reboisement réalisé ▪ Un schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Information et sensibilisation des bénéficiaires et groupes cibles sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action
16	Yoko	▪ Mémorandum d'entente signé avec l'ACFCAM ▪ Capacités techniques et opérationnelles des responsables communaux, des pépiniéristes locaux et des organisations locales renforcées sur l'itinéraire technique d'une pépinière d'anacardier et sur la maîtrise des itinéraires sylvicoles ▪ Un schéma approprié de plantation, de sécurisation des parcelles et de lutte antiérosive proposé par le CTFC et implémenté sur le terrain ▪ Information et sensibilisation des bénéficiaires et groupes cibles sur les enjeux de la contribution de l'UE et les résultats attendus au terme de l'Action
17	Tubah	▪ Lancement de mise en place d'une pépinière d'environ 50 000 plants d'ici le second semestre 2019

Résultat attendu 2.1 : les 1000 hectares de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême-Nord sont entretenus et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans.*IOV : 1000 ha de zones sèches sont boisés/reboisés.*

❑ Délimitation et de la Matérialisation des superficies à reboiser :

La délimitation et la matérialisation des sites à reboiser constituent des étapes préliminaires à la création des plantions forestières. Ainsi, à ce jour, dans la zone de savane sèche, seules les Communes de Lagdo, Mogodé, de Mokolo et de Pitoa ont réalisé cette activité. Les Communes de Guémé, Kaélé, Koza, Yagoua et Waza envisagent mener cette activité avant la fin du mois de juillet 2019.

Tableau 3 : Activités de délimitation et matérialisation des superficies à reboiser par Commune bénéficiaire de la zone de savane sèche

Superficies	Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche								
	Guémé	Kaélé	Koza	Lagdo	Mogodé	Mokolo	Pitoa	Waza	Yagoua
Nombre d'hectares délimités	A réaliser sur 36 ha	A réaliser sur 50 ha	A réaliser sur 14,42 ha	Réalisées sur 397 ha	Réalisés sur 22,56 ha	Réalisés sur 84,3 ha	Réalisés sur 150 ha	A réaliser sur 50 ha	A réaliser sur 65 ha

❑ S'agissant de l'acquisition des plants et la création/entretien des pépinières :

Tableau 4 : Disponibilité des plants dans les Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche

Désignation	Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche								
	Guémé	Kaélé	Koza	Lagdo	Mogodé	Mokolo	Pitoa	Waza	Yagoua
Mise en place des pépinières / Achat des plants au 15 juillet 2019	600 plants disponibles en pépinière (forestiers et fruitiers). 4 500 plants acquis dont 3 300 plants d'anacardes et 1 200 plats	Acquisition de 20 000 plants d'acacia nilotica et d'acacia senegal en cours de mise en terre. Une pépinière communale	10 000 pots et 2 000 plants disponibles en pépinière (forestiers et fruitiers). La Commune a acheté 17 600 plants et va produire	Environ 9 700 plants forestiers (Neem) et fruitiers disponibles en pépinière et mise en place d'une nouvelle pépinière temporaire	Pas de pépinière communale existante. Achet de 25 000 plants de Neem, Acacia nilotica et Anacarde et	Commande de 7 920 plants Anacarde et Acacia nilotica non disponibles en pépinière pou r le site de Mamssour	01 pépinière municipale de 10 000 plants de fruitiers (mangues, anacardes, Neem et 300 plants de citronnier) est déjà	Pépinière communale en cours de mise en place Acquisition d'au moins 20 000 Plants aux pépiniéristes	2 000 plants d'espèces variées disponibles en pépinière Acquisition de 31 302 plants auprès pépiniéristes locaux, dont

Désignation	Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche								
	Guémé	Kaélé	Koza	Lagdo	Mogodé	Mokolo	Pitoa	Waza	Yagoua
	d'autres essences. D'autres plants seront acquis auprès ANAFOR et pépiniéristes de Yagoua. Projet mise en place Pépinière municipale en cours	devrait être mise en place au second semestre sur un espace disponible avec des commodités existantes	100 000 plants pour les 4 prochaines années avec une capacité de 50 000 plants en 2019	avec 35 000 graines d'anacarde ensemencées en cours. Acquisition d'au moins 10 000 plants en 2019 Projet de production d au moins 200 000 plants sur les 3 prochaines années	10 kg de graine d'Acacia ataxacantha, Projet d'acquisition en juillet des milliers de plants auprès ANAFOR et de s'approvisionner auprès IRAD. Projet création pépinière municipale pour 2020	(forestiers et fruitiers) et achat de 100 000 pots	opérationnel le. Acquisition de 12 000 plants fruitiers, neems et autres essences et apport en nature de la Mairie de 15 000 plants en nature. Projet production de 30000 plants en 2020	(Neem, Acacia nilotica et polyacantha)	17 802 plants forestiers, 10 000 plants fruitiers et (3 500 plants d'autres essences par la Mairie) Projet densification pépinière municipale

- **En ce qui concerne la préparation du terrain et la mise en terre des plants :**

La mise en terre et l'entretien des plants sont des étapes qui suivent les travaux de préparation des sites (défrichage, piquetage et trouaison). Mais avant cela, la plupart des Communes ont déjà acquis (essences forestières et fruitières) et transportés les plants dans leurs différents sites de reboisement pour des opérations de mise en terre juillet et Août 2019.

Tableau 5 : Superficies préparées et mise en terre dans les Communes de la zone de savane sèche

Désignation	Communes bénéficiaires de la zone de savane sèche								
	Guémé	Kaélé	Koza	Lagdo	Mogodé	Mokolo	Pitoa	Waza	Yagoua
Superficies préparées (défrichage, piquetage, trouaison) au 15 juillet 2019	Les opérations de préparation des sites achevés. Mise en terre de 4 500 plants en cours sur 36 ha soit 21ha (Gabaraye) 12ha (Guémé) et 3ha dans l'ancienne plantation 2017	Les opérations de préparation des sites achevés. Mise en terre de 20 000 plants en cours sur 50 ha dans la localité de Goussor et environs	Les opérations de préparation des sites achevés. Mise en terre de 16 000 plants prévue sur 14,42 ha au mois d'Août 2019	Les opérations de préparation des sites achevés. Mise en terre de 39 700 plants réalisée sur 397 ha, dont 200 ha de plantation (Anacardes) en plein à Mbengui et 197 ha de plantation (Neems) au niveau des berges du lac de Lagdo à Ouro Kessoum	Les opérations de préparation des sites achevés et mis en terre de 25 000 plants sur 22,56 ha en cours. Autres travaux réalisé sur les axes pour alignement et dans les établissements scolaires et périmètre de la réserve	Les opérations de préparation des sites achevés. Mise en terre de 7 920 plants en cours sur 84,3 ha	Les opérations de préparation des sites achevés. Mise en terre de 27 000 plants réalisée sur 150 ha dans les deux sites de Forty I (100 ha de Neems) et Forty II (50 ha d'autres essences)	Les opérations de préparation des sites achevés. Mise en terre de 20 000 plants de Neems et d'Acacia nilotica en cours sur 50 ha	Les opérations de préparation des sites achevés. Mise en terre de 31 302 plants en cours sur 65 ha de plantations forestières et fruitières dans le village Masgaya

- **Concernant l'organisation, la gestion de l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations :**

Toutes les Communes des zones de savane sèche ont pris des dispositions pour recruter une main d'œuvre locale sur une durée d'au moins trois (03 mois) pour des opérations de reboisement. Par ailleurs, les communautés riveraines ont été mobilisées pour des cultures intercalaires et la parcellisation des terres. Les linéaires de clôture se font dans certaines Communes au même moment que les opérations de piquetage et de trouaison. A Lagdo par exemple, l'Action appui la Commune pour le renforcement des opérations de reboisement de 197 ha au niveau de la berge du lac, où des pare-feux d'une distance de 5 km de longueur seront mis en place pour faire face aux feux de brousse.

A Nyambaka, des investissements ont été consentis pour préserver les plantations des effets de la transhumance.

- **Pour ce qui est de la Communication sur les activités de création des plantations forestières en zone de savane :**

Les résultats en matière de communication présentés dans la composante 1 sont les mêmes enregistrés pour les activités en zone de savane.

Tableau 6 : Synthèse des résultats directs 2.1

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
Zone de savane sèche		
1	Guémé	▪ Reboisement prévu sur une superficie de 36 ha dans les localités de Gabaraye (21 ha), de Guémé (12 ha) et de l'ancienne plantation de 2017 (3 ha) pour cette première année ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites non réalisées ; ▪ La Commune de Guémé ne dispose pas encore de pépinière. Toutefois, elle envisage mettre en place une pépinière l'année prochaine. En attendant, la Commune compte acquérir des plants d'essences forestières et fruitières (manguiers et anacardiers) auprès de l'ANAFOR ou des pépiniéristes locaux à Yagoua pour cette année. Toutefois, environ 600 plants étaient déjà disponibles dans la pépinière communale ; ▪ A ce jour, les activités de délimitation, de matérialisation, de piquetage (4 500 piquets confectionnés) et de trouaison (4 500 trous à creuser) des sites sont achevés ; ▪ Des conventions d'usage signées entre la mairie et les chefs de village pour la parcellisation des terres et la promotion des cultures intercalaires ; ▪ Sensibilisation des populations locales sur les activités de création des plantations forestières.
2	Kaélé	▪ Reboisement prévu sur une superficie de 50 hectares dans la localité de Goussor pour cette première année ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites non réalisées ; ▪ Les activités de préparation du site de reboisement ont démarré avec un retard, dû à la validation des TdR des activités par le Maire ; ▪ La Commune de Kaélé ne dispose pas encore de pépinière municipale. A ce jour, la Commune a déjà mobilisé la main d'œuvre locale, le matériel logistique et passer la commande de 20 000 plants auprès des pépiniéristes locaux. Toutefois, elle possède déjà quelques plants prêts pour la mise en terre, un gardien, des forages, d'une citerne à eau et d'un groupe électrogène. Cette dernière sera mise à contribution dans la mise en œuvre de l'Action ; ▪ A ce jour, les opérations en cours sur le terrain consistent à délimiter, matérialiser les limites à la peinture, dégager les pare-feux et sécuriser la parcelle à reboiser ; Toutes ces activités sont achevées ; ▪ Après cette étape, les équipes ont été mobilisées pour procéder au défrichage de la parcelle, à l'ouverture des lignes de plantation, à la confection des piquets, au piquetage et à la trouaison proprement dite ; ▪ L'équipe technique du CTFC s'assure que les travaux sont réalisés dans les normes.
3	Koza	▪ Reboisement prévu sur une superficie de 14,42 ha dans les écoles primaires, secondaires, dans les CSI, le long de l'axe et artères de la ville et sur un site à restaurer dans le village Modoko pour cette première année ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites en cours réalisées ; ▪ La Commune de Koza avait prévu planter 15 000 plants en 2019 selon son PCD. La Commune a acquis des plants des essences forestières, en occurrence des Acacia auprès des pépiniéristes locaux, qu'elle subventionne en octroyant les pots pour la production des plants. Par ailleurs, 10 000 pots et 5 000 plants étaient déjà disponibles en pépinière. La pépinière communale à une capacité de 20 000 plants. La Commune prévoit d'acheter 17 600 plants pour compléter le nombre de plants prévu pour cette année 2019 et 100 000 plants pour les années

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
		à venir. Toutefois, la Commune envisage d'étendre d'ici 2020, la capacité de la pépinière existante à au moins 50 000 plants ; ▪ Les travaux de préparation des sites viennent de commencer ; ▪ Le démarrage des activités a pris du retard à cause de l'indisponibilité de l'exécutif communal.
4	Lagdo	▪ Reboisement achevé sur une superficie de 397 ha soit : - 200 ha d'anacardiers dans la localité de Bengui dans le massif forestier de Ouro-Doukoudjé (en cours de classement) en cours - 197 ha de Neems au niveau de la berge Ouest du Lac de Lagdo dans la localité de Ouro-Kessoum ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisés ; ▪ La Commune de Lagdo dispose des installations d'une pépinière municipale, mise en place dans le cadre du projet REDD+ en collaboration avec le PNDP. Elle a aussi installé une nouvelle une pépinière temporaire d'anacardes à proximité du site de reboisement, notamment dans la localité de Bengui dans le massif forestier de Ouro-Doukoudjé (en cours de classement) ; ▪ L'acquisition des plants se fait auprès des pépiniéristes locaux privés, soit 10 000 plants forestiers pris en charge par le budget de l'Action. Les 9 700 autres plants (forestiers et fruitiers) sont fournis par la pépinière municipale ; ▪ A ce jour, les opérations de préparation des sites sont achevées sur les deux (02) sites de reboisement ; ▪ Des conventions d'usage signées entre la mairie et les chefs de village pour la parcellisation des terres et la promotion des cultures intercalaires ; ▪ Sensibilisation des populations locales sur les activités de création des plantations forestières.
5	Mogodé	▪ Reboisement prévu sur une superficie de 22,56 ha dans les établissements scolaires publics (3), CSI (3), axes reliant la ville de Mogodé et les villages Mbougarou (4 km), axe de Oudava (18 km), axe de Sir (21 km), axe de Vité (9 km) et le périmètre de la réserve forestière de Mogodé (8,212 km) et les regarnis sur 5 ha dans la réserve prévue pour cette première année ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisés ; ▪ La Commune de Mogodé a acquis 25 000 plants de Neems, d'Acacia nilotica et d'anacardes et 10 kg de graine d'Acacia ataxacantha. Elle a aussi formulé une demande de plants d'essences forestières auprès de l'ANAFOR et/ou des pépiniéristes locaux. Car, elle ne dispose pas de pépinière municipale ; ▪ Les travaux de défrichage, de piquetage (25 075 piquets confectionnés) et de trouaison (25 075 trous creusés) ont débuté depuis le 08 juin 2019 et sont achevés à ce jour.
6	Mokolo	▪ Reboisement prévu sur une superficie de 84,3 ha ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisés ; ▪ La Commune de Mokolo avait prévu acquérir des plants auprès des pépiniéristes locaux. Il convient de relever que la pépinière communale existante a été mise en place dans le cadre du PRED-EN ; ▪ Les travaux de défrichage sur une superficie de 84,3 ha, de piquetage (40 515 piquets) et de trouaison (40 515 trous creusés selon les dimensions définies, soit 40 cm x 40 cm x 40 cm) sont entièrement réalisés par les populations riveraines des sites à reboiser ; ▪ A jour, les ouvriers ont achevé le transport et la manutention des plants (Accacia nilotica) de la pépinière communale vers les sites de plantation (Zamay, Gawar, Pomla et Mamssour) ; ▪ La mise en terre de ces plants est en cours à Zamay ; ▪ Des conventions d'usage signées entre la mairie et les chefs de village pour la parcellisation des terres et la promotion des cultures intercalaires. ▪ Sensibilisation des populations locales sur les activités de création des plantations forestières.
7	Pitoa	▪ Reboisement prévu sur une superficie de 150 ha dans le site de Forty cette première année, dont 100 ha de Neems à Forty I et 50 ha autres espèces à Forty II ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites réalisés ; ▪ A ce jour, les travaux de défrichage, de délimitation, de matérialisation, de

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
		piquetage et de trouaison, sont achevés sur les deux (02) sites de Forty ; ▪ Une (01) pépinière municipale de 10 000 plants de fruitiers (mangues, anacardes et 300 plants de citronnier) est déjà opérationnelle. La Mairie de Pitoa envisage d'intensifier la production des fruitiers au fil des ans. L'objectif de la Commune de Pitoa est de produire au moins 30 000 plants pour la saison sylvicole 2020. 27 000 plants ont été acquis et mis en terre pour cette première année ; ▪ L'entretien des plants va suivre au mois d'Août 2019 ; ▪ Des conventions d'usage signées entre la mairie et les chefs de village pour la parcellisation des terres et la promotion des cultures intercalaires ; ▪ Sensibilisation des populations locales sur les activités de création des plantations forestières.
8	Waza	▪ Reboisement prévu sur une superficie de 50 ha dans la localité de Waza pour cette première année, avec des écartements de 5 m x 5 m, soit 20 000 plants (400 plants à l'hectare) ; ▪ Délimitation et la matérialisation des sites non réalisées ; ▪ Acquisition de 20 000 plants à Maroua et leur acheminement sur le site de reboisement ; ▪ La mise en terre de ces plants (Neem, Acacia nilotica et polyacantha) est en cours; ▪ Des conventions d'usage signées entre la mairie et les chefs de village pour la parcellisation des terres et la promotion des cultures intercalaires ; ▪ Sensibilisation des populations locales sur les activités de création des plantations forestières.
9	Yagoua	▪ Reboisement prévu sur une superficie de 65 ha pour 31 302 plants cette première année, à travers la création des plantations d'alignement le long des axes suivants : Axes (Yagoua-Péage 3 km, Yagoua-Toukou 9 km, Yagoua-Domo 37 km, Yagoua-Masgaya 13 km), soit soixante-deux kilomètres (62 km) pour un site total de 30 ha dans le village Masgaya et un site total de 35 ha dans les villages de Guidangmoutou (2,5 ha), Koudoho (2 ha) et Tcherféké (30,5 ha); ▪ Délimitation et la matérialisation des sites non réalisées ; ▪ Acquisition de 2 500 graines d'anacarde en pépinière communale. Toutefois, les 3 996 plants sont disponibles dans la pépinière communale. Il convient de relever que les installations de cette pépinière ont été mises en place par la coopération Cameroun – Union Européenne en 2009 dans le cadre du PDR-EN ; ▪ A ce jour, les travaux de défrichage et d'ouverture des lignes de plantation ont été réalisés sur 50 ha ; ▪ Les opérations de trouaison sont en cours sur le terrain (déjà 13.532 trous creusés sur trois axes : Yagoua-Masgaya 4579 trous, Yagoua - péage : 2 964 trous et Yagoua - Domo 5 989 trous) ; ▪ Des conventions d'usage signées entre la mairie et les chefs de village pour la parcellisation des terres et la promotion des cultures intercalaires ; ▪ Sensibilisation des populations locales sur les activités de création des plantations forestières.

Résultat attendu 3.1 : les 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans.*IOV : 400 ha de zones dégradées sont boisées/reboisées.*

- **S'agissant de l'état des lieux des sites à reboiser dans les Communes des zones de transition :**

Dans les sites retenus pour les activités de reboisement, l'état des lieux a été réalisé, les coordonnées géographiques ont été enregistrées, y compris les sites abritant les pépinières et des cartes ont été produites pour certains sites.

Tableau 7 : Sites de reboisement identifiés dans les Communes de la zone de transition

Communes bénéficiaires	Sites de reboisement identifiés	Superficies à	Date / Période d'identification des

de la zone de transition		reboiser	sites
Bangangté	Site de reboisement de la réserve de Baloumgou	34 ha	Du 16 au 18Mai 2019
Dimako	École publique de Mayos, groupe 1, groupe 2petit pol, grand pol,Tonkombé, Lycée de Bongossi, Djandja, Toungolo, Kouen, Champion, maternelle de Dimako, maternelle Bilingue de Dimako, Saint Jean Bosko, École publique Bilingue Lycée bilingue grand pol, Lycée technique de Dimako, lycée de dimako, Sar Dimako, Centre de santé pol	71 ha	Du 06 au 08 Mars 2019
	Site de reboisement de la FC de Dimako	50 ha	
Ndikiniméki	Site de reboisement école publique de NGUILINGATA, école publique de Ndekalend, école publique de Ndikoti, CES de NDIKOKO, reboisement Lycée bilingue de Ndikiniméki et Site Communal	50 ha	Du 04 au 06 Avril 2019 et Du 16 au 18Mai 2019
Nyambaka	Site de reboisement de Mangoli Village,Mangoli1, Sansoumi1, Sansoumi2,	54 ha	Du 19 au 22 Mars 2019
Tonga	Site de reboisement de Sanki	40 ha	Du 16 au 18Mai 2019
Yoko	Site de reboisement du village Guervoum, ,Dong, Mbeinmbeing , Mankim, Mekoissi et Mengan	50 ha	Du 18 au 21Juin 2019
Tubah	MoU signée, mais non encore exécutée	50 ha	

- **Parlant de la délimitation et de la matérialisation des superficies à reboiser :**

La délimitation et la matérialisation des sites à reboiser constituent des étapes préliminaires à la création des plantions forestières.

Tableau 8 : Activités de délimitation et matérialisation des superficies à reboiser par Commune bénéficiaire de la zone de transition

Superficies/ Distance en mètres linéaires	Communes bénéficiaires de la zone de transition écologique					
	Bangangté	**Dimako**	**Ndikiniméki**	**Nyambaka**	**Tonga**	**Yoko**
Nombre d'hectares délimités	Réalisés sur 34 ha	A réaliser sur 121 ha	A réaliser sur 50 ha	Réalisés sur 54 ha	A réaliser sur 40 ha	A réaliser sur 50 ha

- **En ce qui concerne l'acquisition des plants et la création/entretien des pépinières :**

Tableau 9 : Disponibilité des plants dans les Communes bénéficiaires de la zone de transition

Travaux effectués	Communes bénéficiaires de la zone de transition écologique					
	Bangangté	**Dimako**	**Ndikiniméki**	**Nyambaka**	**Tonga**	**Yoko**
Mise en place des pépinières / Achat des plants	Achat de 20 000 plants d'eucalyptus	01 pépinière mise en place pour la production de 50 000 plants (forestiers et fruitiers)	01 pépinière mise en place pour la production de 40 000 plants (forestiers et fruitiers)	01 pépinière mise en place pour la production de 20 000 plants (forestiers et fruitiers)	01 pépinière mise en place pour la production de 10 000 plants d'anacardes	05 pépinières mise en place pour la production de 25 000 plants d'anacardes au total, soit 5 000 plants dans chacun des 05 villages identifiés et une pépinière

						de 1 000 plants d'agrumes dans le centre ville

- **S'agissant de la préparation du terrain et la mise en terre des plants/ Réalisation des plantations**

Toutes les Communes des zones de transition ont engagé des actions de préparation de terrain, à savoir : le défrichage, le piquetage et la trouaison. Jusqu'en fin juin 2019. A ce jour, seule la Commune de Bangangté a réalisé la mise en terre. Dans les autres Communes, les opérations de mise en terre n'ont pas encore démarré. Car, en zone de transition la saison sylvicole s'étend jusqu'en octobre avec des conditions climatiques moins contraignantes qu'en zone de savane sèche.

Tableau 10 : Superficies préparées et mise en terre dans les Communes de la zone de transition

Travaux effectués	**Communes bénéficiaires de la zone de transition écologique**					
	Bangangté	**Dimako**	**Ndikiniméki**	**Nyambaka**	**Tonga**	**Yoko**
Superficies préparées (défrichage, piquetage, trouaison)	Les opérations de préparation du site et la mise en terre réalisés sur 34 ha dans la réserve forestière de Baloumgou.	Les opérations de préparation des sites sont en cours sur 121 ha.	Les opérations de préparation des sites sont en cours sur 50 ha.	Les opérations de préparation sont en cours sur 54 ha.	Les opérations de préparation est en cours sur 40 ha.	Les opérations de préparation des sites sont en cours sur 50 ha. Mise en terre achevées sur 2,5 ha pour 865 arbres fruitiers dans le verger communal

- **Concernant l'organisation, la gestion de l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations :**

Toutes les Communes de la zone de transition ont pris des dispositions pour recruter une main d'œuvre sur une durée d'au moins trois (03 mois) pour les opérations de reboisement et d'entretien des sites des nouvelles plantations. Elles travaillent étroitement avec les communautés riveraines des sites de reboisement, qui servent de main d'œuvre pour toutes les opérations de reboisement en cours. Cette collaboration est d'ailleurs matérialisée par des petites conventions d'usage signées entre les parties prenantes.

Tableau 11 : Synthèse des résultats directs 3.1

N°	**Communes bénéficiaires**	**Résultats obtenus**
1	Nyambaka	▪ Reboisement prévu sur une superficie de 54 hectares dans les localités de Mangoli Village, Mangoli I, Sansoumi I, et Sansoumi II pour cette première année ; ▪ Délimitation réalisées et mise en place des clôtures contre les bœufs en divagation sur les sites de reboisement ; ▪ Une pépinière de 20 000 plants (10 000 plants d'anacarde et 10 000 plants de manguier et autres essences) est en cours de mise en place ; ▪ Les opérations de préparation du site de reboisement sont en cours (piquetage (au moins 5 400 piquets confectionnés) et trouaison (au moins 5 400 trous creusés) ; ▪ L'équipe technique du CTFC s'assure que les travaux sont réalisés dans les normes ; ▪ Des conventions d'usage signées entre la mairie et les chefs de village pour la parcellisation des terres et la promotion des cultures intercalaires ; ▪ Sensibilisation des populations locales sur les activités de création des plantations forestières.
2	Bangangté	▪ Défrichage, délimitation, matérialisation, piquetage et trouaison des parcelles réalisées dans la réserve ; ▪ Acquisitions de 20 000plants d'Eucalyptus sp ; ▪ Reboisement effectué sur une superficie totale de 34 ha dans la réserve forestière de

N°	Communes bénéficiaires	Résultats obtenus
		Baloumgou, soit 20 ha sur fonds du projet « Reboisement 1400 » et 14 ha en cours avec l'appui de la Commune et du MINFOF ; ▪ Sensibilisation des populations locales sur les activités de création des plantations forestières.
3	Tonga	▪ Reboisement prévu sur une superficie de 40 ha dans les sites de reboisement; ▪ Une pépinière de 10 000 plants d'anacardes est en cours de mise en place ; ▪ Des conventions d'usage signées entre la mairie et les chefs de village pour la parcellisation des terres et la promotion des cultures intercalaires ; ▪ Sensibilisation des populations locales sur les activités de création des plantations forestières.
4	Dimako	▪ Reboisement prévu sur une superficie totale de 121 ha, soit 50 ha dans la forêt communale et 71 ha dans les établissements scolaires ; ▪ Une pépinière de 50 000 plants mise en place, soit 25 000 plants fruitiers et 25 000 plants forestiers ; ▪ Sensibilisation des populations locales sur les activités de création des plantations forestières.
5	Ndikiniméki	▪ Reboisement prévu sur une superficie de 50 ha, soit 30 ha dans le verger communal et 20 ha dans la forêt communale ; ▪ Une pépinière communale de 40 000 plants (20 000 plants d'anacardes et 20 000 autres essences forestières et fruitières) mise en place ; ▪ Sensibilisation des populations locales sur les activités de création des plantations forestières.
6	Yoko	▪ Reboisement prévu sur une superficie de 50 ha dans la forêt communale ; ▪ 05 pépinières mises en place au total, dont 01 pépinière dans chacun des 5 villages (Guervoum, Dong, Mbeinmbeing, Mekoissim, Mankim) ; ▪ Mise en terre achevées sur 2,5 ha pour 865 arbres fruitiers sur les sites de reboisement sur fonds de la mairie ; ▪ Des conventions d'usage signées entre la mairie et les chefs de village pour la parcellisation des terres et la promotion des cultures intercalaires ; ▪ Sensibilisation des populations locales sur les activités de création des plantations forestières.
7	Tubah	▪ MoU signée, mais non encore exécutée

Résultat attendu 4.1 : le marché domestique local est approvisionné en bois légal. IOV : D'ici à 2022, au moins 5 Communes pilotes du projet contrôlent la légalité d'au moins 50% des bois mis en marché sur leur territoire.

Aucun résultat n'a été obtenu dans cette composante à la période de reporting. Mais, des sessions de formation sont prévues au cours du second semestre et l'accent sera mis sur les activités de communication et de visibilité sur cette thématique.

Résultat attendu 5.1 : le CTFC et les Communes collaborent efficacement. *IOV : Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées.*

Parlant du suivi-évaluation des activités du projet, notons que des réunions hebdomadaires sont tenues tous les lundis et les réunions mensuelles sont tenues en début de chaque mois. Les comptes-rendus hebdomadaires et mensuels sont produits et archivés. La flotte téléphonique permet aussi d'échanger quotidiennement avec les équipes de projet sur le terrain.

L'intégration des questions transversales dans la mise en œuvre de l'Action

Diverses réunions d'information et de sensibilisation ont été tenues dans les villages de certaines Communes bénéficiaires des appuis de la subvention, au profit des populations locales et riveraines aux sites de reboisement identifiés sur certaines questions transversales telles que : la

viabilité environnementale[2], la lutte contre le VIH/SIDA, la protection des minorités et la promotion des droits de l'homme[3], comme le montre le tableau ci-dessous :

Tableau 12 : Synthèse des résultats directs sur l'intégration des questions transversales

N°	Communes bénéficiaires	Activités menées	Lieux	Date/ Période	Nombre de participants		Total des participants
					Hommes	Femmes	
Zone de savane sèche					**199**	**189**	**388**
1	Guémé	A réaliser au second semestre					
2	Kaélé	A réaliser au second semestre					
3	Koza	Sensibilisation des populations sur la lutte contre le VIH/SIDA, l'égalité entre les hommes et les femmes et la viabilité environnementale lors des travaux de piquetage et de trouaison	CSI de Ndouvgui-Kilda	26/05/2019	19	26	45
			Ecole publique de Kilda	28/05/2019	72	45	117
4	Lagdo	Sensibilisation des populations sur des questions Genre, la lutte contre le VIH/SIDA et la protection des minorités	Village Bengui dans le massif forestier de Ouro-Doukoudje	Du 13 au 15/06/2019	13	19	32
		Sensibilisation des populations sur la viabilité environnementale		Du 18 au 20/06/2019	09	23	32
5	Mogodé	A réaliser au second semestre					
6	Mokolo	Sensibilisation des populations sur la lutte contre le VIH/SIDA et les questions d'égalité Hommes/Femmes	Village Pomla situé dans la réserve de Zamay	23/05/2019	46	23	69
7	Pitoa	Sensibilisation sur la viabilité environnementale et la lutte contre le VIH/SIDA, animée par le Relais communautaire de l'aire de santé de Badjouna centre	Village Forty	Du 13 au 15/06/2019	09	23	32
		Sensibilisation sur le rôle de l'arbre et les techniques de reboisement		Du 21 au 22/06/2019	08	15	23
8	Waza	Sensibilisation des leaders religieux sur les activités de reboisement dans	Waza	27/06/2	23	15	38

2 Voir les lignes directrices pour la prise en compte de l'environnement, à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/europOde , scanne ce lestes derniers bulletin et envoie à mama et à etienne via whatsappeaid/sectors/economic-growth/environment-and-green-economy/climate-change-and-environment_en

3 Y compris ceux des personnes handicapées. Pour de plus amples informations, voir la note d'orientation sur la coopération au développement et la problématique du handicap, à l'adresse suivante: https://ec.europa.eu/europeaid/sites/devco/files/guide-disability-inclusive-development-cooperation-2012_fr.pdf

N°	Communes bénéficiaires	Activités menées	Lieux	Date/ Période	Nombre de participants		Total des participants
					Hommes	Femmes	
		la Commune de Waza	chefferie	019			
9	Yagoua	Aucune activité en cours					
Zone de transition écologique					**102**	**55**	**157**
10	Nyambaka	Activités de défrichage, piquetage, trouaison et clôture	Villages Sansoumi, Mangoli et Mangoli village	Du 01/06/2019au 07/07/2019	18	02	20
11	Bangangté	Sensibilisation des populations sur l'importance du reboisement face aux changements climatiques, la promotion des droits et devoirs des communautés riveraines vis-à-vis de la réserve forestière, l'importance de la prise en compte de l'aspect Genre (égalité entre les hommes et les femmes) et des minorités lors de la mise en œuvre des activités de reboisement et projets de développement, la lutte contre le VIH/SIDA	Salle des actes de la Commune de Bangangté	Du 10 au 16/06/20219	24	17	41
12	Tonga	Travaux de construction de la pépinière communale en cours (défrichage, nivellement, et construction des ombrières)	Pépinière communale de située au Quartier 12				
13	Dimako	Sensibilisation et formation des populations locales sur l'importance du dépistage au VIH/SIDA pour une meilleure connaissance de leur statut sérologique et la prise en compte des aspects Genre lors de la réalisation des travaux de reboisement et de pépinière	Pépinière communale de Dimako	Du 13 au 15/06/2019	06	11	17
14	Ndikiniméki	Travaux de construction de la pépinière communale en cours (défrichage, nivellement, et construction des ombrières)	Pépinière communale de Ndikiniméki	Du 13 au 15/06/2019	05	00	05
15	Yoko	Sensibilisation des populations sur la promotion des droits de l'homme, l'égalité entre les hommes et les femmes, la démocratie, la bonne gouvernance, les droits de l'enfant et des peuples autochtones, la jeunesse, la viabilité environnementale Viabilité environnementale et la lutte contre le VIH/SIDA dans la mise en œuvre	Dans 05 villages de la Commune de Yoko (Guervoum, Dong, Mbeinmbeing, Mekoissim, Mankim) et	Du 18 au 21/06/2019	49	25	74

N°	Communes bénéficiaires	Activités menées	Lieux	Date/ Période	Nombre de participants		Total des participants
					Hommes	Femmes	
		de l'Action	dans la salle des actes de l'hôtel de ville de Yoko				

Les effets attendus de l'Action

A titre de rappel, les effets attendus de l'Action à travers le projet reboisement 1400 ha, sont les suivants:

- Contribuer au développement des plantations ligneuses et fruitières dans les Communes des zones sèches et de transition écologique, afin de restaurer des réserves dégradées et de créer de nouvelles forêts ;
- Créer des emplois[4] dans une zone de fragilité écologique et de pauvreté avancée ;
- Générer des revenus : une partie des revenus reviendra directement aux populations riveraines (en rémunération du travail et des services, en nature et/ou en argent) et une autre partie à la Commune pour alimenter son budget. En effet, les populations riveraines seront impliquées dans les activités de récolte, d'entretien, de transport, de transformation, etc. ;
- Promouvoir l'amélioration de la gouvernance forestière par les collectivités territoriales décentralisées et la gestion durable des ressources naturelles en milieu forestier ;
- Organiser l'exploitation des produits ligneux et l'exploitation des produits non-ligneux (fruitiers notamment) ;
- Renforcer les compétences des Communes, des ONG locales et des particuliers ;
- Améliorer le cadre de vie par les plantations en concessions privées sous la responsabilité des familles et des Mairies ;
- Offrir un cadre approprié aux différents partenaires pour mutualiser les moyens disponibles (c'est-à-dire, soutenir les coûts élevés de plantation en zones de savane) et garantir le succès des activités ;
- Structurer et former les services techniques dédiés à la foresterie dans les Communes cibles ;
- Permettre de renforcer à terme, la légalité et la traçabilité sur le marché domestique du bois, par une augmentation des volumes de bois légaux et traçables à commercialiser dans les zones considérées (c'est-à-dire, contribuer à mettre en œuvre l'APV/FLEGT).

Rappel de l'indicateur et de l'hypothèse de l'effet lié au Résultat 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux.
IOV : Au moins 2 responsables communaux sont formés dans chaque Commune partenaire du Nord et de l'Extrême nord d'ici 2018.
Hypothèse : Les capacités intellectuelles et intrinsèques des responsables communaux leurs permettent d'assimiler les formations reçues.

A ce jour, grâce aux sessions de renforcement des capacités menées sans difficultés, les responsables communaux, les pépiniéristes locaux et les OSC locales maitrisent mieux les techniques et outils de la gestion d'une pépinière (acquisition des semences, la manutention, le stockage et le prétraitement), l'aménagement d'une pépinière (nettoyage, la matérialisation de l'emplacement exact

[4]A court terme : faire travailler à court terme les pépiniéristes privés et les pépiniéristes municipaux. Créer des emplois temporaires pour toutes les activités de transport, défriche, piquetage, trouaison, plantation, arrosage, protection, surveillance, entretien, etc. La majorité des emplois temporaires créés seront assumés par des villageois riverains des zones de plantation. Des emplois qualifiés permanents sont créés (ou confortés) au niveau de la cellule de foresterie communale, et au niveau des activités de surveillance et de sécurisation.

des planches et allées de circulation, la délimitation et la mise en place d'une clôture de protection contre les animaux (haies vives ou grillage) et les itinéraires sylvicoles.

Rappel de l'indicateur et de l'hypothèse de l'effet lié au Résultat attendu 2.1 : les 1000 hectares de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême-Nord sont entretenus et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans.
IOV : 1000 ha de zones sèches sont boisés/reboisés.
Hypothèse : Les plantations existantes sont intégrées dans le programme au niveau des travaux d'entretien et de sécurisation.

Au regard des résultats obtenus à ce jour sur le terrain, la superficie des sites préparés pour la création des plantations dans la zone de savane sèche est estimée à **869,28 ha**. Les travaux d'entretien et de sécurisation de ces plantations prévus ont permis de refaire entièrement 197 ha en faisant passer les écartements de 10x10 à 5x5 aux larges des berges du Lac de Lagdo. Des centaines d'hectares seront également entretenus sur les sites réalisés en 2018 par le PNDP dans la Commune de Pitoa.

Rappel de l'indicateur et de l'hypothèse de l'effet lié au Résultat attendu 3.1 : les 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans.
IOV : 400 ha de zones dégradées sont boisées/reboisées.
Hypothèse : Le programme intègre les plantations existantes dans les activités d'entretien et de sécurisation.

A ce jour sur le terrain, la superficie des sites préparés pour la création des plantations dans la zone de transition est estimée à **349 ha**. D'autre part, l'Action va également permettre de regarnir et d'entretenir 100 ha de plantations réalisés en 2018 par la Commune et le PNDP dans la réserve Bapou/Bana/Bangangté.

Rappel de l'indicateur et de l'hypothèse de l'effet lié au Résultat 4.1 : le marché domestique local est approvisionné en bois légal.
IOV : D'ici à 2022, au moins 5 Communes pilotes du projet contrôlent la légalité d'au moins 50% des bois mis en marché sur leur territoire.
Hypothèse : Les acteurs du marché ont accepté d'intégrer le SVL dans leurs activités. Le personnel du MINFOF en charge du contrôle assume ses missions régaliennes.

Ce résultat attendu n'a pas encore produit d'effet à la période de reporting du présent rapport. Car, aucune activité n'a encore été exécutée.

Rappel de l'indicateur et de l'hypothèse de l'effet lié au Résultat 5.1 : le CTFC et les Communes collaborent efficacement.
IOV : Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées.
Hypothèse : Déficit de collaboration. Retard des décaissements. Non respects des calendriers sylvicoles et des engagements des cofinancements.

Depuis la signature des MoU entre l'ACFCAM et les Communes bénéficiaires des appuis de la subvention, en dehors de quelques petits retards pris par certaines Communes pour le démarrage effectif de leurs activités, il est établit que tous les Communes collaborent efficacement dans leur grande majorité avec l'ACFCAM/CTFC et que les clauses contractuelles sont parfaitement exécutées.

Produits réalisés

Les opérations de plantation sont réalisées sur des sites qui sont reconnus comme des territoires communaux ou communautaires, c.-à-d. juridiquement ou administrativement sécurisés. Des réunions de concertation ont été organisées et des procès-verbaux tenus avec les populations riveraines pour des sites communautaires. Compte tenu du fait que la meilleure protection des nouveaux boisements est celle qui est assurée par les populations riveraines elles-mêmes, l'Action a encouragé des projets pilotes de plantations villageoises et des plantations sur des espaces publics (Ecoles, Lycées, Centres de santé, etc.). Les Communes ont également contribué aux activités par des financements directs en numéraire et en nature.

Produit 1.1 : Les Communes partenaires gèrent durablement leurs plantations.

A ce jour, les sites de reboisement sont disponibles et en cours de sécurisation par les Communes bénéficiaires des appuis de la subvention de l'Action. Les partenaires des Communes et les communautés riveraines sont impliquées par des contributions en numéraire et en nature sur le terrain. Les contreparties mobilisées à ce jour ne sont pas moins négligeables. Car, elles contribuent à renforcer les dispositifs mis en place par l'Action pour garantir la pérennité et la durabilité sur le terrain.

Produit 2.1. : 1000 ha de plantations forestières en bon état de croissance au bout de 5 ans avec un taux de réussite minimum de 60%.

A ce jour, la superficie des sites préparés pour la création des plantations dans la zone de savane sèche est estimée à **869,28 ha**. L'on ne peut encore à ce stade évaluer le taux de réussite des plants étant donné qu'ils ne sont pas encore totalement mis en terre.

Produit 3.1. : 400 ha de plantations forestières en bon état de croissance au bout de 5 ans avec un taux de réussite minimum de 70%.

A ce jour, la superficie des sites préparés pour la création des plantations dans la zone de transition est estimée à **349 ha**. L'on ne peut encore à ce stade, évaluer le taux de réussite des plants étant donné qu'ils ne sont pas encore totalement mis en terre.

Produit 4.1. : Le système de vérification de la légalité et l'approvisionnement du marché domestique en bois légal sont suivis par les Communes du projet.

Aucun produit n'est disponible à la période de reporting du présent rapport. Car, aucune activité n'a encore été exécutée.

Produit 5.1. : Bonne gouvernance du projet

A la période de reporting du présent rapport narratif intermédiaire, aucune procédure de marché n'a encore été soumise à la CAON, et par conséquent validée. Un (01) rapport financier correspondant à la période de reporting et annexé au présent rapport est soumis à la CAON. Le taux d'exécution financière en cours, est de **39.69 %.** Ce taux devra considérablement augmenté, dû à l'intensification des activités qui se dérouleront pendant la période sylvicole allant de juin à octobre. De ce fait, le budget de l'Action sera consommé beaucoup plus au cours du second semestre 2019.

B. ACTIVITÉS

Rappel des activités liées au Résultat 1.1 : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux.

Activité 1.1.1 : Formaliser les partenariats avec les Communes retenues

Sous-activité 1.1.1.1 : finaliser la procédure de sélection des Communes ;

Sous-activité 1.1.1.2 : identifier les partenaires locaux compétents pour appuyer les Communes ; formaliser les partenariats entre les parties prenantes ;

Sous-activité 1.1.1.3 : installer et former les cellules de foresterie communale.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés lors de la formalisation des partenariats avec comme risque identifié, des retards probables au démarrage du projet :

- Le soutien timide des autorités administratives, qui exigeaient des délibérations des conseils municipaux avant toute Action ;
- Les difficultés observées auprès des Communes à confirmer et évaluer leur contribution en nature comme cofinancement au projet ;
- L'indisponibilité de certains exécutifs communaux pour négocier les axes du partenariat ;
- L'insuffisance des ressources humaines techniques pouvant conseiller au niveau local, les Maires ;
- Les retards accusés dans la transmission des conventions de partenariat signées entre les Communes et l'ACFCAM.

L'Action a adopté certaines mesures en collaboration avec les Communes pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- L'organisation des réunions de concertation et d'information des autorités administratives et gouvernementales (MINFOF et MINEPDED) ;
- La tenue des missions d'appui pour formaliser les attentes des Communes dans le cadre de l'Action ;
- La tenue d'un séminaire de lancement des activités de l'Action à Maroua ;
- Le rapprochement avec des partenaires comme l'IRAD, le MINFOF, le PNDP, le C2D-PSFE2/MINFOF et African Commodities SA pour explorer les voies de mutualisation des ressources ;
- La formation des référents communaux en charge des activités du projet.

Activité 1.1.2 : Faire un état des lieux des sites à reboiser
Sous-activité 1.1.2.1 : visiter les sites ; cartographier ; évaluer les conditions physiques et environnementales ;
Sous-activité 1.1.2.2 : proposer un schéma approprié de plantation y compris la satisfaction des besoins en eau ; la sécurisation des parcelles, la lutte antiérosive.

Au cours de la période allant du 22 mars au 1er avril 2019, le CTFC a procédé à une mission préalable dans les Communes de : Guémé, Kaélé, Koza, Mogodé, Mokolo et Yagoua afin de réaliser un état des lieux des sites de reboisement. Dans chaque Commune visitée, un rapport de mission a été produit et les sites retenus pour la réalisation des activités du projet « Reboisement 1400 » ont été cartographiés.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés lors de la réalisation des états des lieux avec comme risque identifié, la réalisation des plantations sur des espaces sécurisés :

- Les hésitations des Elus et certaines communautés riveraines sur les choix des sites ;
- Les conflits fonciers observés ;
- Les difficultés de tracer les couloirs de transhumance autour des sites ;
- Les contraintes de sécurisation des parcelles et de satisfaction des besoins en eau.

L'Action a adopté certaines mesures en collaboration avec les Communes pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- Les campagnes sensibilisation des parties prenantes ;
- L'identification des sites ayant reçu l'adhésion de toutes les parties prenantes ;
- La réalisation des schémas de sécurisation des parcelles et de satisfaction des besoins en eau.

Activité 1.1.3 : Elaborer 2 études sur les modèles de rentabilité des plantations dans les 2 zones du projet.
Sous-activité 1.1.3.1 : constituer un échantillon de référence par grandes zones écologiques ;
Sous-activité 1.1.3.2 : élaborer les TdR ; exécuter l'étude sur le modèle de rentabilité de plantation en zone de savane sèche et en zone de transition ; présenter les résultats au CTFC et aux Communes.

Deux consultants externes ont été commis pour appuyer l'équipe technique du CTFC dans la réalisation d'une étude sur la rentabilité de la filière fruitière et anacarde au Cameroun et particulièrement en zone de transition et en zone de savane. L'élaboration de ces études est en cours.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés lors de l'identification d'un consultant pouvant réaliser les deux études :

- Méconnaissance des produits anacardes par une large majorité des experts locaux ;
- L'enveloppe dédiée à l'activité insuffisante pour certains consultants.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- Identification de deux consultants dont, l'un professionnel en charge de l'étude anacarde pour la zone de savane et le second, un consultant expérimenté pour l'étude sur les fruitiers en zone de transition ;
- L'enveloppe dédiée à l'activité est maintenue. Mais, le CTFC devrait appuyer techniquement les consultants par la mise à disposition de certaines informations et des appuis techniques à l'activité.

Activité 1.1.4 : Sensibiliser et former les Conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire.
Sous-activité 1.1.4.1 : élaborer les modules de formation ;

Sous-activité 1.1.4.2 : organiser les formations à l'occasion des sessions du Conseil Municipal dans toutes les Communes partenaires.
Sous-activité 1.1.4.3 : former les responsables techniques communaux et les Organisations locales à la maîtrise des itinéraires sylvicoles.

En prélude aux formations pratiques de type « Learning by doing » organisées lors des missions de visite des sites de reboisement, des responsables techniques communaux, des pépiniéristes locaux et des OSC locales ont été sensibilisés.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur la mobilisation des conseillers municipaux au démarrage :

- Le calendrier des réunions des conseils municipaux ne correspond pas au calendrier sylvicole ;
- L'échéance des mandats municipaux des Maires les empêchent d'avoir une meilleure lisibilité sur l'implication financière ou en nature de la Commune au cours des 4 années de projet.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- La sensibilisation au porte à porte des Conseillers municipaux par le Maire et la préparation des projets de délibération par certaines Communes ;
- La réalisation en concertation avec les Communes, des plans de travail annuels avec des estimations de contribution en nature par activité contenues dans les TDR.

Activité 1.1.5 : Communiquer sur les activités du projet
Sous-activité 1.1.5.1 : préparer et valider un plan de travail annuel budgetisé ;
Sous-activité 1.1.5.2 : lancer les campagnes d'affichage, Relations presse, Vitrine sur Site web ACFCAM et Facebook, Campagnes d'information, de sensibilisation, réunion de formation, paneaux d'affichage dans les mairies.

En vue d'atteindre les résultats de cette activité, plusieurs activités de communication ont été réalisées sans difficultés. Les activités et résultats ont étés indiqués au chapitre **Résultat 1.1.1**

Rappel des activités liées au Résultat 2.1 : les 1000 ha de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême-Nord sont entretenus et ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans

Activité 2.1.1 : Délimiter et matérialiser les superficies à reboiser.
Sous-activité 2.1.1.1 : décider du mode de délimitation ; marquer les limites à la peinture ; dégager les pares feux ; clôturer les parcelles à reboiser.

La délimitation et la matérialisation des sites à reboiser constituent des étapes préliminaires à la création des plantions forestières. Aussi, à ce jour dans la zone de savane sèche, seules les Communes de Lagdo, de Mogodé, de Mokolo et de Pitoa ont réalisé cette activité. Les Communes de Guémé, de Kaélé, de Koza, de Yagoua et de Waza envisagent mener cette activité avant la fin du mois de septembre 2019.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur la délimitation et la matérialisation des sites à reboiser avec comme risque identifié, le retard dans la réalisation de ces activités :

- L'approbation des Chefs traditionnels et des populations riveraines pour mener des activités sur les sites à reboiser ;
- La présence des animaux en divagation à proximité et sur certains sites de reboisement.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- La sensibilisation des Chefs traditionnels et des populations riveraines sur les activités du projet ;
- La sensibilisation des populations riveraines et des bergers, avec l'accompagnement des autorités administratives locales.

Activité 2.1.2 : Acquérir les plants et/ou créer et entretenir les pépinières.
Sous-activité 2.1.2.1 : commander les plants pour la première campagne (si pas de pépinière communale) ;

Sous-activité 2.1.2.2: créer une pépinière communale pour les prochaines campagnes ; assurer le fonctionnement des pépinières communales en continu sur 5 ans ; former les pépiniéristes communaux ;
Sous-activité 2.1.3.1 : faire deux forages par site pour arroser les plants.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur l'acquisition des plants et la création des pépinières avec comme risque identifié, le retard dans l'acquisition des plants :

- La qualité et la disponibilité des plants de certains pépiniéristes locaux ;
- Le transport et la livraison des plants sur les sites de reboisement ;
- Quelques attaques (maladies) sur certains plants en pépinière.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- Certains partenaires des Communes (IRAD, MINFOF, CTFC, etc.) ont mis à la disposition des Communes, des plants et semences de bonne qualité ;
- Plusieurs vagues de transport des plants sur les sites de reboisement ;
- Traitement phytosanitaire des plants en pépinière à base des insecticides appropriés aux maladies et attaques identifiées.

Activité 2.1.3 : Préparer le terrain et mettre les plants en terre.
Sous-activité2.1.3.1 : prospecter et délimiter le terrain, accueillir le matériel pour la préparation du terrain ;
Sous-activité 2.1.3.2 : défricher la parcelle, ouvrir les lignes de plantation en courbes de niveau ; rechercher les jalons et faire le piquetage en respectant les courbes de niveau, effectuer les trouaisons ;
Sous-activité 2.1.3.3 : transporter et distribuer les plants ; mettre en place les plants et reboucher les trous ; installer le cas échéant les dispositifs appropriés de protection, de fertilisation et de rétention de l'eau.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur la préparation des sites à reboiser (défrichage, piquetage et trouaison) avec comme risque identifié, le retard dans la mise en terre des plants :

- La disponibilité de la main d'œuvre locale ;
- Le faible niveau de technicité du personnel communal et des ouvriers locaux ;
- Certains sites de reboisement sont accidentés (forte pente, qualité des sols, etc.).

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- Le recrutement en masse des populations riveraines aux sites de reboisement ;
- Le renforcement des capacités techniques du personnel communal et des ouvriers locaux ;
- L'identification et le choix des sites propices aux activités de reboisement.

Activité 2.1.4 : Réaliser la plantation.
Sous-activité 2.1.4.1 : acquérir les plants ; transporter et distribuer les plants ;
Sous-activité 2.1.4.2 : déboucher les trous ; replanter les nouveaux plants.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur la plantation des sites à reboiser avec comme risque identifié, le retard de certaines plantations par rapport à la période sylvicole :

- La présence régulière des feux de brousse sur certains sites à reboiser ;
- La présence des animaux en divagation à proximité et à l'intérieure de certains sites ;
- La sècheresse accentuée, surtout en zone de savane sèche.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- Les pare feux sont mis en place autour des plantations (5 à 7 mètres de largeur) ;
- La sensibilisation des populations riveraines et des bergers, avec l'accompagnement des autorités administratives locale ;
- Dans certaines Communes, les sites de reboisement retenus sont localisés près des cours d'eau ou des puits, pour faciliter l'arrosage des plants.

Activité 2.1.5 : Organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations.

Sous-activité2.1.5.1 : selon les cas, installation/consolidation des clôtures ; création/entretien des pare-feu ; gardiennage permanent;
Sous-activité 2.1.5.2 : arrosage des jeunes plants ; traitements phytosanitaires ; surveillance des feux ; organiser les regarnis, etc. ;
Sous-activité 2.1.5.3 : mobiliser/organiser les agriculteurs riverains pour des cultures intercalaires ; organiser la parcellisation et la distribution des terres ; faire signer des conventions d'usage à durée déterminée.

L'entretien et le suivi sont des activités post plantation après la mise en terre. Elles doivent être planifiées en relation avec les TdR, pour l'heure, les TdR sont en cours d'élaboration.

Activité 2.1.6 : Communiquer sur les activités de la création des plantations forestières.
Sous-activité 2.1.6.1 : sensibiliser, tenir des réunions, informer ;
Sous-activité 2.1.6.2 : lancer des campagnes d'affichage dans les mairies + médias. Réunions d'information des populations riveraines.

L'activité de communication est dynamique sur le terrain. Aucun problème n'est survenu jusqu'ici. Toutefois, un risque aurait pu compromettre l'exécution de cette activité au cas où elle n'était pas prise en compte au moment de la mise en œuvre des activités. Pour gérer ce risque, les activités de communication sont systématiquement intégrées dans les PTAB et les TdR des Communes. Par ailleurs, le CTFC anime de façon permanente, le site web, la plateforme des réseaux sociaux Facebook et Whatsapp dédiées à l'Action et communique avec le grand public dans les médias locaux.

Activités liées au Résultat 3.1 : 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans.

L'Action dans les Communes de la zone de transition, a été confrontée aux mêmes difficultés rencontrées dans la zone de savane sèche.

Les risques qui auraient pu compromettre l'exécution des activités et les mesures de mitigation de ces risques dans la zone de transition, sont les mêmes qu'en zone de savane sèche.

Rappel des activités liées au Résultat 4.1 : le marché domestique local est approvisionné en bois légal.

A la période de reporting du présent rapport narratif intermédiaire, aucun problème n'est survenu jusqu'ici. L'Action a privilégié les activités de reboisement et reprogrammée cette activité au second semestre 2019.

Rappel des activités liées au Résultat 5.1 : le CTFC et les Communes collaborent efficacement.

Activité 5.1.1 : Mettre en place et coordonner l'équipe du projet.
Sous-activité 5.1.1.1 : constituer l'équipe dédiée au projet, mobiliser et attribuer les moyens
Sous-activité 5.1.1.2 : prendre en charge l'équipe du projet.

L'ACFCAM a déjà recruté un personnel affecté à l'Action et mis des moyens logistiques à sa disposition. Ce personnel est régulièrement pris en charge conformément au budget de l'Action.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur la mise en place et la coordination de l'équipe du projet avec comme risque identifié, le retard dans le recrutement de certains personnels dédiés à l'Action :

- L'annulation de la première procédure de recrutement de l'Expert Assistant Technique, qui n'était pas conforme au PRAG en vigueur. Cette annulation est intervenue après les formations reçues sur les procédures de l'UE ;
- Les difficultés de formaliser le contrat de volontaire international. Tous les candidats approchés par la FNCoFor estiment que les zones d'intervention du projet constituent pour eux, des zones à risques.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- La préparation des DAO en cours, selon la procédure simplifiée conforme au nouveau PRAG 2019 ;

- L'ouverture des candidatures de volontaire international aux européens d'origine camerounaise ;
- Le second chauffeur qui a été sélectionné sera contractualisé avec l'acquisition du véhicule ;
- Le reste du personnel sera recruté au fur et à mesure des exigences de travail sur le terrain.

Activité 5.1.2 : Acquérir le matériel, les équipements et les assurances.
Sous-activité5.1.2.1 : préparer les documents de marché ;
Sous-activité 5.1.2.2 : gérer les procédures d'acquisition.

L'ACFCAM a acquis une grande majorité des équipements dédiés à l'Action sauf le Véhicule 4X4.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur l'acquisition du véhicule avec comme risque identifié, le retard dans la fourniture de ce matériel roulant :

- L'actualisation des procédures du PRAG ;
- L'insuffisance de lisibilité sur le paiement des taxes dues à l'acquisition du véhicule.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- La préparation en cours des documents de marché (DAO) conformément au nouveau PRAG 2019 ;
- La saisie de la CAON pour solliciter la conduite à tenir et la procédure à adopter.

Activité 5.1.3 : Suivre et évaluer, rendre compte des activités du projet.
Sous-activité 5.1.3.1 : rédiger les rapports trimestriels, semestriels, annuels (techniques et financiers) ;
Sous-activité 5.1.3 2 : rédiger le rapport de capitalisation et le publier.

Le suivi-évaluation est effectué sur la base des indicateurs et des sources de vérification mentionnés dans le cadre logique. Les indicateurs de résultats permettent d'assurer un suivi de l'évolution des performances de l'Action, tandis que les indicateurs d'objectifs servent à évaluer le l'Action elle-même et ses impacts sur le terrain.

L'atteinte globale des objectifs est mesurée en termes de superficie de plantations forestières communales créées ou restaurées, de surfaces reboisées dans les zones sèches et de transition écologique, ainsi que de formalisation du marché domestique local en bois d'origine légale.

L'Action a été confrontée à quelques difficultés sur les informations essentielles à prendre en compte dans les rapports avec comme risque identifié, le retard dans la validation du présent rapport narratif intermédiaire :

- Le choix des informations à prendre en compte dans l'élaboration du rapport narratif intermédiaire ;
- La complexité d'élaborer une synthèse des données essentielles de l'Action pour s'arrimer au canevas de rédaction du rapport narratif intermédiaire ;
- L'ignorance des délais de correction et de retour du rapport.

L'Action a adopté certaines mesures pour la mitigation des risques liés aux difficultés susmentionnées :

- La tenue d'une formation du personnel de l'ACFCAM/CTFC le 12/02/2019, organisée par le PROCIVIS sur les procédures contractuelles et financières dans le cadre du 11ième FED ;
- Une première mouture du présent rapport narratif intermédiaire a été soumise à la CAON pour pré validation avant la validation de l'UE. La présente mouture est la deuxième du genre, prenant en compte les réserves de la CAON.

Activité 5.1.4 : Auditer les dépenses, cautionner l'avance de démarrage, régler les frais financiers et les assurances
Sous-activité 5.1.4.1 : auditer les dépenses par l'Expert-comptable ;
Sous-activité 5.1.4.2 : régler la caution sur l'avance de démarrage ;
Sous-activité 5.1.4.2 : régler les frais financiers et les Assurances.

Cette activité consiste à mobiliser un expert-comptable de KPMG Afrique Centrale pour auditer en interne, la gestion de la subvention reçue, et à gérer les frais financiers et d'assurances du projet. Cet audit comptable est programmé pour le dernier trimestre 2019. Les frais de caution sur

l'avance de démarrage ont été couverts par la compagnie d'assurance Pro Assur. Les frais financiers générés par le compte bancaire dédié à l'Action et les assurances sont régulièrement payés.

A ce stade il n y a eu aucune difficulté à mener les activités programmées pour le premier semestre 2019.

2.3. Matrice de cadre logique à jour

La matrice de cadre logique va évoluer au cours de la durée de vie de l'Action (c'est-à-dire des activités). Des lignes supplémentaires pourront être ajoutées pour intégrer de nouvelles activités, des colonnes supplémentaires pourront être utilisées pour mentionner des cibles intermédiaires (niveaux de référence) lorsqu'il y a lieu et les valeurs seront actualisées régulièrement dans la colonne prévue pour rendre compte des résultats obtenus (voir « Valeur actuelle »).

Le terme « résultats » désigne les produits, les effets et l'impact de l'Action.

Le cadre logique pourra être révisé en tant que de besoin (dans le respect des dispositions du point 9.4 des conditions générales).

	Chaîne de résultats	***Indicateur***	***Niveau de référence (valeur et année de référence)***	***Cible (valeur et année de référence)***	***Valeur actuelle* (année de référence) (* à inclure dans les rapports intermédiaires et le rapport final)***	***Source et moyen de vérification***	***Hypothèses***
Impact (objectif général)	Boiser/reboiser 1400 ha de superficies dégradées et déforestées, en vue de restaurer les écosystèmes forestiers dans les zones sèches et de transition écologique placées sous l'autorité des Communes.	Au moins 70% des 1400 ha de nouvelles plantations forestières communales sont en croissance normale en 2022 dans les régions sèches et de transition écologique.	Pas de plantations en croissance dans les sites ciblés des zones sèches et de transition en 2017.	Au moins 1400 ha de plantations mises en place et entretenues dans 16 Communes jusqu'en 2022.	Au mois de juin 2019, certaines Communes ont démarré les activités de préparation de terrain, de mise en place des pépinières, de piquetage, de trouaison et de mise en terre. Au total, 888, 3 ha de plantation sont en cours de mise en place, dont 624,3 ha réparties dans 09 Communes de la zone de savane sèche et 264 ha réparties dans 06 Communes de la zone de transition écologique.	Rapports de mission Rapports d'activités Comptes-rendus réunions mensuelles Page Facebook Plateforme WhatsApp	Sans objet.
Effet(s) [Objectif(s) spécifique(s)]	**Résultat direct 1.1** : le processus institutionnel et les itinéraires sylvicoles sont maîtrisés par les responsables communaux.	Au moins 2responsables communaux sont formés dans chaque Commune partenaire du Nord et de l'Extrême-Nord d'ici 2018.	En novembre 2018, aucun agent communal formé dans les Communes bénéficiaires.	Au moins 2responsables communaux sont formés dans chaque Commune partenaire du Nord et de l'Extrême-Nord d'ici fin 2019.	Plus de 2 responsables communaux,pépiniéristes locaux et des organisations locales sont formés dans chaque Commune partenaire du Nord et de l'Extrême-Nord et maîtrisent l'itinéraire technique d'une pépinière d'anacardier et les itinéraires sylvicoles en général au mois de juillet 2019	Rapports et PV de formation, de réunion.	Les capacités intellectuelles et intrinsèques des responsables communaux leurs permettent d'assimiler les formations reçues.

	Chaîne de résultats	*Indicateur*	*Niveau de référence (valeur et année de référence)*	*Cible (valeur et année de référence)*	*Valeur actuelle* (année de référence) (* à inclure dans les rapports intermédiaires et le rapport final)*	*Source et moyen de vérification*	*Hypothèses*
	Résultat direct 2.1 : les1000 ha de plantations forestières créées dans le Nord et l'Extrême-Nord sont entretenueset ont un taux minimum de réussite de 60% au bout de 4 ans.	1000 ha de zones sèches sont boisés/reboisés.	En novembre 2018, au moins100 ha de plantation forestière boisés sur les sites.	1000 ha de zones sèches sont boisés/reboisés d'ici 2021.	869,28 ha de zones sèches sont en cours de boisement/reboisementau mois de juillet 2019	Rapports d'activités.	Les plantations existantes sont intégrées dans le programme au niveau des travaux d'entretien et de sécurisation.
	Résultat direct 3.1 : 400 ha de plantations forestières créées sur des sites dégradés dans les zones de transition, avec un taux minimum de réussite de 70% au bout de 4 ans.	400 ha de zones dégradées sont boisées/reboisées.	En Nov 2018, environ 50 ha de plantations forestières enrichies.	Au moins 400 ha de plantations forestières enrichies dans les zones dégradées d'ici 2022.	349 ha de zones de transition sont en cours de boisement/reboisementau mois de juillet 2019	Rapports d'activités.	Le programme intègre les plantations existantes dans les activités d'entretien et de sécurisation.
	Résultat 4.1 : le marché domestique est approvisionné en bois légal.	D'ici à 2022, au moins 5 Communes pilotes du projet contrôlent la légalité d'au moins 50% des bois mis en marché sur leur territoire.	En nov. 2018, moins de 15% de bois légal approvisionné sur le marché domestique.	Au moins 50% de bois légal approvisionné sur le marché domestique local des Communes pilotes d'ici à 2022.	Aucun produit n'est disponible au mois de juin 2019. Car, aucune activité n'a encore été exécutée. Cette activité est reprogrammée au second semestre 2019.	Rapports d'activités.	les acteurs du marché ont accepté d'intégré le SVL dans leurs activités. Le personnel du MINFOF en charge du contrôle assume ses missions régaliennes.
	Résultat direct 5.1 : le CTFC et les Communes collaborent efficacement.	Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées.	En nov. 2018, aucun contrat signé.	Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées.	Au moins 80% des clauses contractuelles sont exécutées au mois de juillet 2019.	Rapports d'activités et d'évaluation.	Déficit de collaboration. Retard des décaissement. Non respects des calendriers syvicoles et des engagements des cofinancements.

	Chaîne de résultats	*Indicateur*	*Niveau de référence (valeur et année de référence)*	*Cible (valeur et année de référence)*	*Valeur actuelle* (année de référence) (* à inclure dans les rapports intermédiaires et le rapport final)*	*Source et moyen de vérification*	*Hypothèses*
Produits	**Produit 1.1** : les Communes partenaires gèrent durablement leurs plantations.	Montant du budget communal affecté à la gestion des forêts de plantation.	Entre 3 et 5 millions de FCFA /an de subvention pour seulement quelques Communes.	Affecter au minimum 10 à 20 millions de FCFA de budget annuel aux forêts de plantations par Commune.	Les Communes bénéficiaires vont mobiliser au cours de cette première année, près de 76 225 € (50 000 000 F CFA) comme contrepartie financière et plusieurs apports en nature (plants, main d'œuvre, logistique, transport, etc.) pour renforcer les dispositifs mis en place par l'Action pour garantir la pérennité et la durabilité des activités menées sur le terrain	Compte administratif.	Les sites de reboisement sont disponibles et sécurisées ; les Communes et leurs partenaires s'impliquent dans la réalisation et le cofinancement des activités.
	Produit 2.1. : 1000 ha de plantations forestières en bon état de croissance au bout de 5 ans avec un taux de réussite minimum de 60%.	Au moins 70% des 1000 ha de plantations créées sont en croissance en 2022.	100 ha.	1000 ha de plantations dans les Communes cibles.	Au mois de juillet 2019, la superficie des sites préparés pour la création des plantations dans la zone de savane sèche est estimée à 869,28 ha. L'on ne peut encore à ce stade, évaluer le taux de réussite des plants étant donné qu'ils ne sont pas encore tous mis en terre	Rapports d'évaluation.	Les sites de reboisement sont disponibles et sécurisées ; les Communes et leurs partenaires s'impliquent dans la réalisation et le cofinancement des activités.
	Produit 3.1. : 400 ha de plantations forestières en bon état de croissance au bout de 5 ans avec un taux de réussite minimum de 70%.	Au moins 70% des 400 ha de plantations créées sont en croissance en 2022.	50 ha.	450 ha.	Au mois de juillet 2019, au moins 349 ha de plantation sont en cours de création dans les Communes bénéficiaires de la zone de transition. L'on ne peut encore à ce stade, évaluer le taux de réussite des plants étant donné qu'ils ne sont pas encore tous mis en terre.	Rapports d'évaluation.	Les sites de reboisement sont disponibles et sécurisées ; les Communes et leurs partenaires s'impliquent dans la réalisation et le cofinancement des activités.

	Chaîne de résultats	*Indicateur*	*Niveau de référence (valeur et année de référence)*	*Cible (valeur et année de référence)*	*Valeur actuelle* (année de référence) (* à inclure dans les rapports intermédiaires et le rapport final)*	*Source et moyen de vérification*	*Hypothèses*
	Produit 4.1. : Le système de vérification de la légalité et l'approvisionnement du marché domestique en bois légal sont suivis par les Communes du projet.	Au moins 70% des Communes pilotes du projet ont un système de vérification de la légalité des bois vendus sur leur marché domestique.	0 Commune pilote des zones sèches et de transition .	07 Communes pilotes des zones sèches et de transition d'ici à 2022.	Aucun produit n'est disponible au mois de juillet 2019. Car, aucune activité n'a encore été exécutée. Cette activité est reprogrammée au second semestre 2019.	Rapports d'activités.	
	Produit 5.1. : bonne gouvernance du projet	Nombre de procédures de marché validées Rapport ressources financières/activités Taux d'exécution financière et physique.	0	Nombre de procédures validées Taux d'exécution financière / an.	A la période de reporting du présent rapport narratif, aucune procédure de marché n'a encore été soumise à la CAON, et par conséquent validée. Un (01) rapport financier correspondant à la période de reporting du présent rapport a été soumis à la CAON. Le taux d'exécution financière et physique au 15 juillet 2019, est de **39.69 %**	Rapports d'évaluation Rapports d'audit.	

2.4. Matrice des activités

Budget de l'Action	Coûts de l'Action (tous les 4 ans)				Moyens	Hypothèses
	Unité[13]	Nbre d'unités	Valeur unitaire (en EUR)	Coût total (en EUR)[3]		
1. Ressources humaines[14]					Personnel qualifié	Une équipe de l'ACFCAM/CTFC est dédiée au projet, est pris en charge et travaille en collaboration avec les équipes techniques municipales et les services déconcentrés de l'État.
1.1 Salaires (montants bruts incluant les charges de sécurité sociale et les autres coûts liés, personnel local)[4]i						
1.1.1 Technique	Par mois					
Coordonateur CTFC (Temps plein)	Mois	48	2 000,00	96 000,00		
Ingénieur Sénior projet Zone Savane (Temps plein)	Mois	48	518,00	24 864,00		
Ingénieur Junior projet Zone Transition (Temps plein)	Mois	48	518,00	24 864,00		
Responsable administratif et financier	Mois	48	443,00	21 264,00		
Responsable suivi Evaluation (Temps plein)	Mois	48	525,00	25 200,00		
Caissier du Projet	Mois	48	350,00	16 800,00		
2 chauffeurs	Mois	96	235,00	22 560,00		
1.2 Honoraires Assistant Technique						
Assistant technique	Mois	48	800,00	38 400,00		
Volontaire international	Mois	48	668,00	32 064,00		
1.3 Per diems pour missions/voyages[5]					Per diem pour mission de suivi des activités de terrain	La sécurité s'améliore désormais dans le Septentrion (Extrême-Nord et Adamaoua). Il n'y a pas d'insécurité notoire dans le Nord et dans la zone de transition. La sécurité de la zone est assurée par l'armée et les comités de vigilance intercommunale.
1.3.1 À l'étranger						
1.3.2 Sur place (personnel affecté à l'Action)	Per diem/JR					
Coordonnateur CTFC	Per diem/JR	128,05	38,11	4 880,00		
AT MINFOF	Per diem/JR	128,05	38,11	4 880,00		
Chauffeur 1	Per diem/JR	305,05	25,91	7 904,00		
Chauffeur 2	Per diem/JR	237,28	25,91	6 138,00		
Responsable suivi	Per diem/JR	128,05	38,11	4 880,00		
Responsable antenne Zone transition	Per diem/JR	288,11	38,11	10 980,00		
Responsable antenne Savane sèche	Per diem/JR	314,87	38,11	12 000,00		
1.3.3 Participants aux séminaires/conférences	**Per diem/Pers**				Logistique et fournitures	Le report, la suspension ou l'annulation de l'activité.
Séminaires de lancement Yaoundé et Maroua	Nb participants	78	76,92	6 000,00		
Séminaire de capitalisation	Nb participants	104	76,92	8 000,00		
Sous-total Ressources humaines				**367 678,00**		

2.Voyages[6]						
2.1. Voyages internationaux	Par vol					
2.2. Trajets locaux	AN	Nb billets		0,00	Per diem pour transport	Les voyages sont pris en charge par la subvention de l'UE
Vol A/R		30	189,00	5670,00		
Train-bus		23	105,90	2436,00		
Sous-total Voyages				**8 106,00**		
3. Équipement et fournitures[7]						
3.1 Achat d'01 véhicule	Par véhicule	1	37 000,00	37 000,00	Fournitures, équipements informatiques, bureautiques et matériels roulants	Les équipements et fournitures sont disponibles et mis à la disposition du personnel affecté à l'Action.
3.2 Location Véhicule	année	4	1 700,00	6 800,00		
3.3 Mobilier, matériel informatique, Autres équipements (voir Doc projet)	Nombre	10	909,00	9 090,00		
3.4 Pièces détachées/matériel pour machines, outils	Nb véhicule	2	2 000,00	4 000,00		
3.5 Autres (carburant)	Mois	48	423,34	20 320,32		
3.6 Maintenance informatique	Mois	48	100,00	4 800,00		
Sous-total Équipement et fournitures				**82 010,32**		
4. Bureau local[14]					Fournitures, équipements informatiques, bureautiques et matériels roulants	Le budget de l'Action est disponible pour assurer l'entretien du/des véhicules, la location de bureaux et les autres services
4.1 Coût d'entretien du/des véhicules	Par mois	48	310,00	14 880,00		
4.2 Location de bureaux	Par mois	0	0,00	0,00		
4.3 Consommables - fournitures de bureau	Par mois	48	225,00	10 800,00		
4.4 Autres services (tél. /fax, électricité/eau, internet)	Par mois	48	237,00	11 376,00		
Sous-total Bureau local				**37 056,00**		
5. Autres coûts, services[8]						
5.1 Publications[9]	Nombre	5	1 000,00	5 000,00		
5.2 Études, recherche[9]	Nombre	2	1 000,00	2 000,00		
5.3 Coûts d'audit/vérification des dépenses	Nbre audit	4	6 400,00	25 600,00		
5.4 Coûts d'évaluation	Nbre	2	3 340,00	3 340,00		
5.5 Traduction	Nbre	0	0,00	0,00		
5.6 Services financiers (Assurances, services bancaires et agios,)	année	4	3 331,50	13 326,00		
5.7 Caution sur Première avance (caution 1er versement de Pro Assur Assurance)	année	1	8 399,00	8 399,00		
5.8 Coûts des conférences/séminaires [9] (Atelier des parties prenantes pour le suivi à mi-parcours du Projet)	Mi-parcours	2	2 000,00	4 000,00		

5.9 Actions de visibilité[10]	AN	4	10 000,00	40 000,00		
Sous-total Autres coûts, services				**101 665,00**		
6. Autres						
6.1 investissements sur sites projets (Composantes de l'Action)						
6.1.1 Renforcement des capacités institutionnelles et communautaires (Composante1)	*AN*	4	17 125,00	68 500,00		Les Communes disposent des ressources humaines qualifiées affectées au projet
6.1.2 Plantation, Entretien, Sécurisation et services connexes pour 1 000HA; en Zone de Savane sèche (Composante2)	*AN*	4	144 375,00	577 500,00		Les plantations respectent les calendriers sylvicoles et les cofinancements sont mobilisés
6.1.3 Plantation, Entretien, sécurisation et services connexes pour 400HA. Zone de transition (Composante3)	*AN*	4	79 750,00	319 000,00		Les plantations respectent les calendriers sylvicoles et les cofinancements sont mobilisés
6.1.4 Appui à l'approvisionnement du marché domestique en bois légal (Composante5)	*AN*	4	19 000,00	76 000,00		Le MINFOF a validé le SVL mis en place
Sous-total Autres				**1 041 000,00**		
7. Sous-total des coûts directs éligibles de l'Action (1 à 6)				**1 637 515,32**		
8. Coûts indirects (maximum 6 % de la ligne 7 Sous-total des coûts directs éligibles de l'Action)				98 250,92		
9. Total des coûts éligibles de l'Action, hors réserve pour imprévus (7+8)				**1 735 766,24**		
10 Provision pour imprévus (maximum 5 % de la ligne 7 Sous-total des coûts directs éligibles de l'Action)				64 233,76		
11. Total des coûts éligibles (9+10)				**1 800000**		
12. - Taxes[11] 12. - Contributions en nature[12]				450 000		
13. Total des coûts acceptés[11] de l'Action (11+12)				**2 250 000**		

2.5. Plan d'Action à jour concernant les futures activités du projet5.(Juillet à Décembre 2019)

Année	2019						Organisme de mise en œuvre
	Semestre 2						
Activité (par mois)	**J**	**A**	**S**	**O**	**N**	**D**	
Préparation Activité 1.1.1 : formaliser les partenariats avec les Communes retenues ▪ Sensibiliser les Communes à créer une CFC opérationnelle au sein de la Commune ; ▪ Initier une décision créant une CFC dotée de moyens de fonctionnement au sein de la Commune ; ▪ Installer et former les CFC dans les Communes de ZS ; ▪ Archiver les copies des comptes administratifs de chaque Commune							Communes / CTFC
Exécution Activité 1.1.1 : formaliser les partenariats avec les Communes retenues							ACFCAM/CTFC
Préparation Activité 1.1.2 : faire un état des lieux des sites à reboiser							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
Exécution Activité 1.1.2 : faire un état des lieux des sites à reboiser							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
Préparation Activité 1.1.3 : élaborer 2 études sur les modèles de rentabilité des plantations dans les 2zones de projet ▪ Relire la première mouture de l'étude							ACFCAM/CTFC / Consultant / Commune
Exécution Activité 1.1.3 :élaborer2études sur les modèles de rentabilité des plantations dans les 2zones de projet ▪ Finaliser l'étude sur la rentabilité de la filière fruitière au Cameroun et particulièrement en zone de transition							ACFCAM/CTFC/Consultant
Préparation Activité 1.1.4 : sensibiliser et former les conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire ▪ Concevoir les modules de formation							ACFCAM/CTFC
Exécution Activité 1.1.4 : sensibiliser et former les conseillers municipaux et parties prenantes sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire ▪ Former à l'occasion des sessions du Conseil Municipal dans la Commune, les conseillers municipaux et les responsables communaux sur la gestion des boisements et leur implication budgétaire ▪ Former les responsables Techniques communaux et Organisations locales sur la maîtrise des itinéraires sylvicoles							Communes / MINFOF / MINEPDED / ACFCAM/CTFC
Préparation Activités 1.1.5 : communiquer sur les activités du projet ▪ Préparer et valider un plan de travail budgétisé							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
Exécution Activités 1.1.5 : communiquer sur les activités du projet ▪ Lancer les campagnes d'affichage, d'information, de sensibilisation, réunions							Communes / MINFOF / MINEPDED / ACFCAM / CTFC

5 Ce plan couvrira la période financière comprise entre le rapport intermédiaire et le rapport suivant.

Préparation Activité 2.1.1 : délimiter et matérialiser les superficies à boiser/reboiser							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
Exécution Activité 2.1.1 : délimiter et matérialiser les superficies à boiser/reboiser							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
Préparation Activité 2.1.2 : acquérir les plants et/ou créer et entretenir les pépinières ▪ Elaboration des TdR pour la création des pépinières des Communes de Mogodé et Kaélé ; ▪ Elaboration des TdR pour le fonctionnement des pépinières des Communes de Mokolo, Koza, Yagoua et Guémé ; ▪ Elaboration des TdR des modules de formation et organisation d'un atelier de formation des pépiniéristes.							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
Exécution Activité 2.1.2 : acquérir les plants et/ou créer et entretenir les pépinières ▪ Créer une pépinière communale pour les prochaines campagnes ; ▪ Assurer le fonctionnement des pépinières communales en continu sur 5 ans ; ▪ Former les pépiniéristes communaux							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
Préparation Activité 2.1. 3 : préparer le terrain et mettre les plants en terre							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
Exécution Activité 2.1. 3 : préparer le terrain et mettre les plants en terre							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
Préparation Activités 2.1.4 : réaliser les plantations							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
Exécution Activités 2.1.4 : réaliser les plantations							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
Préparation Activité 2.1.5 : organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations ▪ Elaboration des TDR pour les activités post plantations							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
Exécution Activité 2.1.5 : organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations ▪ Installation/consolidation des clôtures ; ▪ Création/entretien des pare feux ; ▪ Gardiennage permanent ; ▪ Arrosage des jeunes plants ; ▪ Traitements phytosanitaires ; ▪ Surveillance des feux ; ▪ Organiser les regarnis							Communes / MINFOF / ACFCAM/CTFC
Préparation Activité 2.1.6 : communiquer sur les activités de création des plantations forestières ▪ Sensibiliser, tenir des réunions d'information des populations riveraines ; ▪ Médias.							Communes / MINFOF / MINEPDED / ACFCAM / CTFC
Exécution Activité 2.1.6 : communiquer sur les activités de création des plantations forestières							Communes / MINFOF / MINEPDED / ACFCAM / CTFC

Préparation Activité 3.1.1 : dresser un état des lieux des sites à planter ou à restaurer ▪ Visiter les sites, cartographier et évaluer les conditions physiques et environnementales ; ▪ Proposer un schéma approprié de plantation y compris la satisfAction des besoins en eau, la sécurisation des parcelles							ACFCAM/CTFC / Commune / MINFOF
Exécution Activité 3.1.1 : dresser un état des lieux des sites à planter ou à restaurer ▪ Finaliser la rédAction des rapports d'état des lieux							ACFCAM/CTFC/ Commune / MINFOF
Préparation Activité 3.1.2 : délimiter et matérialiser les superficies à restaurer ▪ Décider du mode de délimitation							Commune / MINFOFACFCAM/CTFC
Exécution Activité 3.1.2 : délimiter et matérialiser les superficies à restaurer ▪ Marquer les limites à la peinture; dégager les pares feux; sécuriser les parcelles à reboiser							Commune / MINFOFACFCAM/CTFC
Préparation Activité 3.1.3 : acquérir ou créer et entretenir les pépinières ▪ Commander les plants pour la première campagne; ▪ Former les pépiniéristes communaux ; ▪ Faire 2 forages par site pour arroser les plants à Nyambaka							Commune / MINFOFACFCAM/CTFC
Exécution Activité 3.1.3 : acquérir ou créer et entretenir les pépinières ▪ Créer une pépinière communale pour les prochaines campagnes ; ▪ Assurer le fonctionnement des pépinières communales en continu sur 4 ans							Commune / MINFOFACFCAM/CTFC
Préparation Activité 3.1.4 : préparer le terrain et mettre les plants en terre ▪ Accueillir le matériel pour la préparation du terrain ; ▪ Défricher la parcelle, Ouverture des lignes de plantation ; ▪ Rechercher les jalons et faire le piquetage, effectuer les trouaisons							Commune / MINFOF ACFCAM/CTFC
Exécution Activité 3.1.4 : préparer le terrain et mettre les plants en terre ▪ Transporter et distribution des plants ; ▪ Mettre en place les plants dans chaque trou et rebouchage du trou							Commune / MINFOF ACFCAM/CTFC
Préparation Activités 3.1.5 : réaliser la plantation ▪ Acquérir les plants ; ▪ Transporter et distribuer les plants ; ▪ Mobiliser les agriculteurs riverains ; ▪ Organiser la parcellisation et la distribution des terres; ▪ Organiser les cultures intercalaires lorsque possible ; ▪ Faire signer des conventions d'usage à durée déterminée							Commune / MINFOF ACFCAM/CTFC
Exécution Activités 3.1.5: réaliser la plantation ▪ Débouchage des trous ; ▪ Mise en place des plants							Commune / MINFOF ACFCAM/CTFC
Préparation Activité 3.1.6 : organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations ▪ Installation/ consolidation des dispositifs de sécurité ; création/entretien des pare-feu ; gardiennage							Commune / MINFOF ACFCAM/CTFC

Exécution Activité 3.1.6 : organiser et gérer l'entretien, le suivi et la sécurisation des nouvelles plantations ▪ Arrosage des jeunes plants ; traitements phytosanitaires ; surveillance des feux ; organiser les regarnis, etc.							Commune / MINFOF ACFCAM/CTFC
Préparation Activité 3.1.7 : communiquer sur les activités de reboisement de 400 ha de zones dégradées							ACFCAM/CTFC
Exécution Activité 3.1.7 : communiquer sur les activités de reboisement de 400 ha de zones dégradées							ACFCAM/CTFC
Préparation Activité 4.1.1 : former les Communes pilotes sur le système de vérification et de suivi de la grille de légalité APV FLEGT des forêts communales ▪ Transmettre aux CFC une copie de la Loi 94/01 du 20 janvier 1994 portant régime des Forêts, de la Faune et de la Pêche, assortie des documents de sécurisation des bois ; ▪ Concevoir les modules de formation sur le système de vérification et de suivi de la grille de légalité FLEGT dans la forêt communale et Communautaire et programmer l'atelier de formation au mois d'octobre ▪ Préparer les modules de formation, et organiser les formations du personnel communal (CPF, CFC, agent communal) ; ▪ Former les Communes pilotes dans le suivi et le contrôle de l'origine du bois ; le personnel communal (CFC, agent communal) et ONG locales (GIC, et gestionnaire des forêts communautaire)							ACFCAM/CTFC
Exécution Activité 4.1.1 : former les Communes pilotes sur le système de vérification et de suivi de la grille de légalité APV FLEGT des forêts communales ▪ Accompagner les Communes pilotes à la mise en place des outils du système de suivi de la légalité ; ▪ S'assurer que le bois transporté est légal et respecte les obligations en matière de réglementation et de transport							Communes / MINFOF / ACFCAM / CTFC
Préparation Activité 4.1.2 : communiquer sur la légalité du bois et l'approvisionnement du marché domestique en bois légal ▪ Programmer des réunions avec les populations riveraines							Communes / MINFOF / MINEPDED / ACFCAM / CTFC
Exécution Activité 4.1.2 : communiquer sur la légalité du bois et l'approvisionnement du marché domestique en bois légal ▪ Tenir des réunions avec les populations riveraines, radios locales, articles de presse et dépliants.							Communes / MINFOF / MINEPDED / ACFCAM / CTFC
Préparation Activité 5.1.1 : mettre en place et coordonner l'équipe du projet ▪ Constituer l'équipe dédiée au projet ; ▪ Mobiliser et attribuer les moyens; ▪ Répartir les tâches							ACFCAM/CTFC
Exécution Activité 5.1.1 : mettre en place et coordonner l'équipe du projet ▪ Prendre en charge l'équipe du projet ; ▪ Coordonner et suivre les activités du projet							ACFCAM/CTFC
Préparation Activité 5.1.2 : acquérir le matériel, les équipements et les assurances ▪ Monter et publier l'appel d'offres pour l'acquisition d'un véhicule ▪ Elaborer les TdR d'acquisition des équipements							ACFCAM/CTFC

Exécution Activité 5.1.2 : acquérir le matériel, les équipements et les assurances ▪ Acquérir un véhicule, des équipements et matériels ; ▪ Payer les assurances							ACFCAM/CTFC
Préparation Activité 5.1. 3 : suivre et évaluer, rendre compte des activités du projet ▪ Préparer et organiser les réunions mensuelles, trimestrielles, semestrielles, annuelles (technique et financier)							ACFCAM/CTFC
Exécution Activité 5.1. 3 : suivre et évaluer, rendre compte des activités du projet ▪ Elaborer un rapport narratif intermédiaire et financier ; ▪ Elaborer un rapport narratif final et financier							ACFCAM/CTFC
Préparation Activité 5.1.4 : auditer les dépenses, cautionner l'avance de démarrage, régler les frais financiers et les assurances ▪ Elaborer les TdR de l'audit ; ▪ Contrôle interne des justifs ; ▪ Provisionner les frais financiers ; ▪ Assurer les activités du projet							ACFCAM/CTFC
Exécution Activité 5.1.4 : auditer les dépenses, cautionner l'avance de démarrage, régler les frais financiers et les assurances ▪ Certifier les dépenses du projet par l'Expert-comptable ; ▪ Elaborer 01 rapport d'audit comptable externe de l'Action							KPMG / ProAssur / ACFCAM/CTFC

3. Bénéficiaires/entités affiliées, stagiaires et autre coopération

3.1. Evaluation des relations entre les bénéficiaires/entités affiliées du présent contrat de subvention et informations spécifiques concernant chaque bénéficiaire/entité affiliée :

Les Communes forestières sont des partenaires privilégiés du PAMFOR en tant que gestionnaires publics des forêts communales, lesquelles font partie du domaine forestier permanent de l'État en one de savane et de transition. L'Action, sous forme d'une subvention octroyée à l'ACFCAM est mise en œuvre par le Centre technique de la Forêt communale qui est l'organe technique de l'ACFCAM. A ce titre le CTFC travaille en étroite collaboration avec l'Exécutif de l'ACFCAM et assure le suivi technique de manière harmonieuse auprès des Communes bénéficiaires de la subvention.

Une convention cadre régissant les relations entre l'ACFCAM et les Communes bénéficiaires ont été signées entre les parties. Cette convention contient les montants à transférer par l'ACFCAM aux Communes et les premières obligations des parties prenantes. A ce stade les clauses contractuelles sont respectées par les différentes parties.

3.2. Evaluation des relations entre l'ACFCAM/CTFC et les autorités publiques et leur influence sur l'Action :

Les relations entre l'ACFCAM/CTFC et les autorités publiques sont harmonieuses.

- L'ACFCAM et le CTFC travaillent en étroite collaboration avec la CAON ;
- L'ACFCAM à travers le CTFC, bénéficie d'une assistance technique du MINFOF dans la mise en œuvre du Projet ;
- Les Services déconcentrés de l'Etat (MINFOF) sont associés, à travers les Chefs de poste forestiers et Délégués départementaux sur des activités de terrain ;
- Le MINEPDED soutient l'ACFCAM à travers son accompagnement dans le cadre du Projet Sahel vert ;
- Le MINDDEVEL a participé au lancement des activités de l'Assemblée Générale de l'ACFCAM consacrée à l'Action ;
- Les autorités administratives sont impliquées par l'ACFCAM et les Communes cibles pour faciliter les procédures de sécurisation foncière.

La qualité de ces relations a permis de mobiliser pour certaines Communes auprès du MINFOF, des contributions pour les entretiens des plantations à partir de 2020. Elle a permis également de conduire les activités avec efficacité et efficience sur le terrain.

3.3. Description des relations entre l'ACFCAM/CTFC avec toute autre organisation intervenant dans la mise en œuvre de l'Action :

- Les Communes bénéficiaires des appuis de la subvention, sont très intéressées et mobilisées autour des activités du projet. Un des signaux forts à ce sujet est la réaction spontanée de certaines Communes qui ont mobilisé des cofinancements en nature et en numéraire pour réaliser leurs activités ;
- Les acteurs de la société civile et de l'administration forestière ont massivement pris part aux activités du projet. Le climat de collaboration au sein de la coordination technique du CTFC est bon avec les autres partenaires. Les travaux de mise en œuvre de l'Action se font de façon participative et en collaboration avec la plateforme regroupant toutes les Communes bénéficiaires de la subvention de l'UE. La mise en œuvre des activités du projet tient compte des initiatives locales et autres initiatives de ces Communes et des interventions existantes. Ainsi, l'encrage du projet avec les initiatives, telles que le processus APV/FLEGT, REDD +, et les interventions du MINFOF à travers le C2D-PSFE2, des partenaires tels que : le PNDP, KfW, contribuera à renforcer le partenariat avec les administrations publiques tant au niveau local que central ;
- L'ACFCAM a signé des mémorandums d'entente avec les Communes bénéficiaires de : Guémé, Kaélé, Koza, Lagdo, Mogodé, Mokolo, Pitoa, Yagoua, Mora, Waza, Bangangté, Dimako, Ndikiniméki, Nyambaka, Tonga, Tubah et Yoko.

- Plusieurs rencontres de suivi, de coaching et d'échanges avec les bénéficiaires de l'Action, se sont tenues avant le lancement officiel des activités du projet « Reboisement 1400 ». Ces rencontres ciblaient, non seulement les bénéficiaires des subventions, mais aussi certains partenaires techniques et institutionnels ;
- Les différentes concertations entre ces parties prenantes du projet avait permis de faire le point sur l'état des lieux des activités sur le terrain et d'apporter des clarifications nécessaires aux bénéficiaires, pour l'atteinte des objectifs et des résultats du projet ;
- Les relations entre l'ACFCAM et ces Communes bénéficiaires sont très bonnes. Car, la collaboration entre ces entités est établit à tous les niveaux et à toutes les étapes des travaux. De la conception des PTAB, à l'élaboration des TdR, en passant par le suivi des activités de terrain (sensibilisation et information des populations locales, mise en place des pépinières communales, défrichage, délimitation, matérialisation, piquetage, trouaison, mise en terre des plants et entretien des plantations), l'accompagnement technique de l'ACFCAM et du CTFC est permanente. Les travaux se déroulent dans une approche participative, avec l'implication des Maires, des Receveurs municipaux, des Chefs de CFC et des ONG locales.

3.4. Description des liens et des synergies développés avec d'autres Actions :

Depuis le démarrage de la mise en œuvre des activités, nous pouvons affirmer que l'Action a été un levier important, qui a motivé certains partenaires publics et privés, à suivre la dynamique de l'ACFCAM/CTFC. Car, ces derniers ont manifesté leur intérêt à accompagner les Communes bénéficiaires dans les regarnis, les entretiens et le suivi des plantations en cours de création dans les zones d'intervention de l'Action. C'est ainsi que :

- Le CTFC a accompagné les Communes de Lagdo et Pitoa dans les négociations avec un partenaire privé investisseur « African Commodities S.A » pour développer des plantations d'anacardiers ;
- Dans le même ordre d'idée, le CTFC s'est rapproché de l'IRAD pour faciliter la mise à disposition des plants d'anacardiers au profit des Communes bénéficiaires. A ce jour, les Commune de Waza, Pitoa et Mogodé ont déjà exprimé leurs besoins en semences d'anacardiers ;
- Par ailleurs, le CTFC s'est aussi rapproché du PNDP et de la Coordination nationale du projet C2D-PSFE2/MINFOF pour une concertation en vue d'une mutualisation des moyens d'accompagnement dans le reboisement et d'une bonne visibilité des Actions de chaque partenaire dans les Communes de Pitoa, Lagdo et Bangangté (pour le PNDP) et des Communes de Guémé et de Koza (pour le C2D-PSFE2). A ce jour, le PNDP s'est dit favorable pour l'organisation d'une réunion de concertation élargie aux Maires et au MINFOF sous la supervision du CTFC. Tandis que nous attendons toujours la réponse de la Coordination nationale du projet C2D-PSFE2/MINFOF, qui appuie aussi les Communes de Guémé et de Koza dans le reboisement de certains sites dégradés. Il faut noter que les appuis du PNDP et du C2D-PSEF se sont arrêtés juste à la mise en terre des plants. Or, les phases plus critiques, en matière de plantations forestières, concernent les entretiens, les regarnis et les suivis. Les moyens des Communes étant limités, pour ne pas dire inexistants, il s'avère important dans le cadre de la mutualisation et de la préservation des acquis, de discuter avec les Communes pour orienter une partie de la subvention pour ces plantations qui ont été engagées quelques mois avant la signature de la convention de financement entre l'ACFCAM et l'Union Européenne. Pour ces Communes financées par le projet REDD+, nous avons obtenu que le MINFOF accorde des petites subventions complémentaires aux Communes pour cofinancer les entretiens à partir de 2020 sur les anciens sites de reboisement. Toutefois, par expérience, ces subventions du MINFOF peuvent arriver dans les caisses des Communes, deux (02) à trois (03) après la décision du Ministre. Néanmoins, ces dernières constituent déjà une source de financement additionnelle et garantie le soutien des Communes à moyen et à long terme à la mise en œuvre de l'Action ;
- Aussi, le CTFC a aussi approché les consultants de la coopération allemande en charge de formaliser une initiative FR100 à travers son agence KfW. Des accords sont en cours pour que certaines Communes de savane sèche puissent bénéficier de nouveaux concours financiers pour appuyer leurs activités de reboisement en cours et augmenter ainsi à partir de 2020 les superficies actuelles.

3.5. Antécédents des subventions de l'UE ayant comme objectif de renforcer le même groupe cible :

L'ACFCAM n'a jamais reçu des subventions de l'UE auparavant, ayant comme objectif de renforcer le même groupe cible.

3.6. Précédents stages dans le cadre des subventions de l'UE :

Aucun stagiaire n'a été recruté auparavant dans à l'ACFCAM ou au CTFC. Car, ils n'ont pas bénéficié d'une subvention de l'UE.

4. Visibilité

La visibilité de la contribution de l'UE a été assurée dans le cadre de l'Action à travers les activités couvertes par le plan de communication et de visibilité, notamment :

- Un séminaire de lancement des activités du projet organisé à Maroua ;
- atelier de formation des parties prenantes (Maires, les Responsables techniques communaux et les Receveurs municipaux des Communes cibles) sur les procédures des marches publics et subventions dans le cadre des Actions extérieures de l'Union Européenne organisé à Maroua ;
- L'affichage des banderoles dans le cadre du séminaire de lancement des activités du projet et de l'atelier de formation organisé à Maroua;
- La conception et la diffusion d'un logo utilisé dans le cadre du projet ;
- La conception et distribution des plaquettes (dépliants) et badges sur le projet ;
- La conception et diffusion de dossiers et communiqués de presse ;
- Les émissions télé ;
- Les émissions radios ;
- Les publications de la presse écrite ;
- Les reportages photos ;
- L'animation d'une plateforme WhatsApp, regroupant tous les acteurs de mise en œuvre et de suivi des activités du projet ;
- L'animation de la page Facebook de l'ACFCAM/CTFC (https://www.facebook.com/Centre-technique- foret -communale-cameroun-812078902247097/) et celle dédiée du projet (https://www.facebook.com/projetreboisement1400/), mettant en valeur les Actions de l'Action, par la diffusion de contenus interactifs liés au Projet (photos, événements, vidéos, etc.) ;
- La mise en ligne et l'animation d'un espace dédié à l'Action sur le site web de l'ACFCAM/CTFC en cours restructuration (www.foretcommunale-cameroun.org/ctfc-new) ;
- L'impression et la distribution aux Chefs des CFC, des tenues de forêt estampillées du nom du projet, des bottes et des clés USB ;
- Les plaques de signalisation du projet ont été produites pour chacune des Communes bénéficiaires ;
- L'ACFCAM a prévu des dotations de 91,47 € (soit 60 000 F CFA) pour chacune des Communes bénéficiaires de la subvention pour réaliser des petits reportages vidéo et interviews des parties prenantes à différentes étapes de reboisement jusqu' à la mise en terre et sécurisation. A la fin de la saison sylvicole 2019, un reportage global sera produit et vulgarisé.

L'ACFCAM ne voit aucune objection à ce que le présent rapport soit publié sur le site web d'EuropeAid aux fins de faire connaître le résultat des Actions.

Nom de la personne de contact pour l'action : **KEMAJOU Bodelaire** – Directeur du CTFC

Signature : ……

Lieu : Yaoundé

Date prévue pour la remise du rapport : 15 Juillet 2019

Date d'envoi du rapport : 14 Août Juillet 2019

Annexes

Annexe 1 : Quelques images de terrain

Nyambaka

Bangangté

Lagdo

Quelques sites de reboisement

Koza

Mokolo

Waza

Réunions de sensibilisation des populations riveraines

Mokolo

Lagdo

Tonga

Mise en place des pépinières communales

Ndikiniméki

Dimako

Yagoua

Formation des acteurs locaux sur la maîtrise des itinéraires sylvicoles et suivi des pépinières

Kaélé

Mokolo

Waza

Travaux de piquetage par les populations riveraines

Lagdo

Mokolo

Pitoa

Travaux de défrichage des sites de reboisement

Koza

Yagoua

Pitoa

Travaux de trouaison par les populations riveraines

Pitoa

Mogodé

Waza

Déchargement des plants sur les sites de reboisement

Yoko

Bangangté

Maroua

Mise en terre des plants sur les sites de reboisement

Bangangté

Yoko

Lagdo

Réunion de sensibilisation des populations riveraines sur les aspects transversaux

Cameroon Business

Financement des projets

72 milliards de F déjà engrangés

La première opération d'émission des titres publics du 22 mai dernier a connu un franc succès

Les résultats de la deuxième seront connus ce mercredi 29 mai

Le but est de mobiliser 150 milliards de F en deux mois pour financer des projets de développement

P. 13

Romadom — Time For Good Business — Pp. 10-12

Accès au crédit — La nouvelle donne — Pp. 16-17

Cocoa Produ — Need To Professi — Pp. 14-15

Contentieux fiscal — Premières expériences en ligne

Notre engagement pour le financement des PME/PMI afin de construire l'avenir avec Passion - Confiance - Innovation

Extrême-Nord

On intensifie le reboisement

C'est à la faveur de la campagne de plantation de 1400 hectares lancée le 8 mai dernier à Maroua.

Patrice MBOSSA

Les changements climatiques, conséquence directe de l'avancée du désert, sont une réalité palpable dans la région de l'Extrême-Nord. Même les autochtones qui ont passé des dizaines d'années dans cette partie du pays éprouvent de plus en plus de la peine à supporter la canicule. La solution encouragée par les autorités constitue la plantation d'arbres afin de constituer un réseau vif contre la destruction du couvert végétal. On comprend dès lors la joie qui animait le gouverneur de la région de l'Extrême-Nord, Midjiyawa Bakari, le 8 mai dernier à l'occasion du lancement de la campagne dénommée « reboisement 1400 » qui vise à mettre en terre des arbres sur une aire géographique de 1400 hectares. C'est en tout cas le défi que se lance l'Association des communes forestières du Cameroun qui comprend plus de 150 communes dont 18 dans le Septentrion. Cette campagne de reboisement est soutenue par l'Union européenne et appuyée par l'Etat camerounais. Pour le gouverneur de l'Extrême-Nord, ce projet arrive à pic. « La chaleur est horrible et dépasse même les 40°C à l'ombre et les pluies sont inégalement réparties », a-t-il tenu à relever. Thomas Dupont Obeigni, le président de l'Association des communes forestières du Cameroun, par ailleurs maire de Ndikinimeki, dans la région du Centre, a fait le déplacement de Maroua à l'occasion du lancement de cette campagne. Il a saisi cette opportunité pour présenter son association créée en 2006 et qui a reçu de l'Union européenne, un appui financier de 1,179 milliard de F pour la mise en œuvre de son projet qui, à la longue, vise à faire de nos communes des espaces verts où on respire de l'air à pleins poumons.

Le lieu est donné au reboisement.

Bangangté

Plus de 860 millions collectés par

Nord

Les dou outillé la cont

Une form Garoua p local du concerni

Article presse du Magasine Cameroon Business n°108 du 29 mai 2019

Université de Maroua

L'ex-agent comptable suspendu par le Minfi

P. 2

«Pas d'arriérés de salaire à l'université de Maroua»

Lire l'interview du Pr Idrissou Alioum, recteur de l'université de Maroua. P. 2

L'œil du Sahel

Directeur de la Publication : Guibai Gatama

400 FCA

Tri-hebdomadaire régional d'informations du Nord-Cameroun — N°1216 du mercredi 15 mai 2019

AGRO-INDUSTRIE

Les ventes et la production de l'huile explosent à la Sodecoton

P. 5

Septentrion

Un peu plus de 1000 hectares de terre à reboiser

P. 10

Nord

Déjà 45 décès de suite du choléra

P. 11

Ngaoundéré

Un paysan saisit le président de la Cour suprême

P. 7

Curiosité

Le décès d'un gardé à vue paralyse la ville de Ngong

P. 3

10 Environnement

L'ŒIL DU SAHEL N°1216 du mercredi 15 mai 2019

LUTTE CONTRE LA DÉFORESTATION. L'initiative financée par l'Union européenne est portée par l'ACFCAM.

Plus de 1000 hectares à reboiser dans le Septentrion

Par Jean Areguema

L'avancée du désert reste une préoccupation réelle dans la région de l'Extrême-Nord. Ces effets induits se traduisent par les changements climatiques qui ont pour conséquences une faible pluviométrie et des récoltes peu abondantes. Ce phénomène tire sa source de la déforestation qui prend des proportions inquiétantes. Elle est accentuée par le phénomène des feux de brousse. Les actions menées par les sectoriels et les communes ne suffisent pas à stopper l'avancée du désert.

C'est dans ce contexte de grande inquiétude au sein des populations de la région de l'Extrême-Nord sur les conséquences de la déforestation qu'arrive le projet de reboisement de 1400 hectares. L'initiative portée par l'Association des communes forestières du Cameroun (ACFCAM) et mise en œuvre par le centre technique de la forêt communale (CTFC), est financée par l'Union européenne. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une convention de financement entre l'Etat du Cameroun et l'Union européenne dans FED 11 sur le volet programme d'appui sur la gouvernance forestière. Ce projet vise le développement des plantations dans les communes pilotes des zones sèches et de transition écologique, et l'intégration du marché domestique dans l'économie formelle à partir des sources de bois d'origine légale.

Dans la partie septentrionale du Cameroun, 11 communes sont retenues pour bénéficier de la subvention qui sera octroyée par l'Union européenne dans le cadre de ce projet de reboisement. Il s'agit à l'Extrême-Nord, des communes de Mokolo, Mogodé, Koza, Kaélé, Guemé, Yagoua, Waza et Mora, dans le Nord, Lagdo et Pitoa et dans l'Adamaoua, la commune de Nyambaka. Au moins mille hectares des plantations sont envisagés dans les communes bénéficiaires. Les subventions varient de 40 000 à 160 000 euros en fonction des communes. Pour les bénéficiaires, c'est une manne tombée du ciel. « *La commune a créé une opportunité qui produit au moins 100 000 plants par an. L'Acfcam qui vient de nous accorder cette chance d'accroître nos possibilités de reboisement quand on sait les problèmes de l'avancée de désert*» a indiqué le maire de la commune de Mokolo Zokom Damien.

Selon les termes de la convention avec le bailleur des fonds, il est prévu de cofinancer l'action avec des fonds additionnels, et aussi de mutualiser les moyens avec d'autres partenaires communaux ou institutionnels. Ceci pour permettre d'atteindre les objectifs fixés, et surtout d'entretenir les plantations sur les 4 ans du projet. «*Il est attendu des maires qu'ils puissent choisir des essences qui sont à vocation économique, des vocations à multi usages qui ont un intérêt économique et pour les communes et pour les populations riveraines. C'est pour cette raison que certaines communes ont choisi les fruitiers, avec des anacardiers, d'autres des manguiers, et d'autres encore des niimiers. Il y a une diversité d'essences sur lesquelles les communes ont porté leur choix. L'objectif est qu'au bout de quatre ans ou cinq ans, les plantations mises en place puissent commencer à générer des revenus financiers pour les communes. Il y a donc un intérêt économique autour de ces plantations, mais aussi un intérêt écologique, mais aussi un intérêt social avec tout ce que cela va générer comme emplois directs et indirects*», explique Bodelaire Kemajou, directeur du centre technique de la forêt communale.

Soutenu par l'Union européenne, le projet reboisement 1400 a été lancé à Maroua le 08 mai 2019 dans les services du gouverneur. En présidant cet événement, le gouverneur Midjiyawa Bakari a invité les communes bénéficiaires à mettre l'accent sur le suivi. «*Ce projet est arrivé à point nommé. Comme vous le savez, la région de l'Extrême-Nord est confrontée au problème des changements climatiques que nous vivons au quotidien. Nous pensons que c'est la conséquence directe de l'assèchement du lac Tchad, mais surtout de la coupe anarchique des arbres. Nous saluons donc l'arrivée de ce projet. Nous demandons à tous les maires d's'impliquer*» a prescrit le N°1 de la région de l'Extrême-Nord.

Les différents contours du projet ont fait l'objet d'explication approfondie sous l'égide du Centre technique de la forêt communale. Le CTFC sera aux côtés des communes pour piloter la phase opérationnelle. L'association des communes forestières du Cameroun a déjà a finaliser des conventions avec 18 communes du Cameroun pour leur transférer.

Au terme de la cérémonie de lancement du projet de reboisement de 1400 hectares, quelques plants ont été mis sous terre à l'esplanade des services du gouverneur. ■

Activités de suivi des projets de reboisement.

Bodelaire Kemajou, directeur du Centre technique de la forêt communale.

«L'enveloppe globale de ce projet est de plus d'un milliard de FCFA»

Propos recueillis par Marie Lucie Ayaka

Quelles sont les actions du Centre technique de la forêt communale (Ctfc) dans les régions septentrionales pour la préservation de la nature ?

Le Centre technique de la forêt communale (Ctfc) est l'organe technique de l'association des communes forestières du Cameroun (Acfcam). Et le centre technique a pour rôle de concevoir des projets, de mobiliser les partenaires et de mettre en œuvre ces projets en accompagnant les communes qui sont membres de l'association. C'est dans ce cadre que l'Acfcam a eu à élaborer avec l'appui de la Ctfc un projet avec l'Union européenne pour le reboisement de 1400 hectares dans les communes des zones de savane et de transition. Le Ctfc intervient dans ce projet comme structure de mise en œuvre de l'Acfcam comme maître d'ouvrage et les communes des régions septentrionales comme les maîtres d'œuvre délégués, c'est elles qui ont la responsabilité de mettre en œuvre les projets sur le terrain. Que ce soit les communes du Nord, de l'Extrême-Nord et de l'Adamaoua, mais sous la supervision technique du centre technique de la forêt communale. Donc c'est un projet qui s'inscrit dans le cadre d'une convention de financement entre l'Etat du Cameroun et l'Union européenne dans le cadre du FED 11. Et dans ce projet il y a un volet qui est un programme d'amélioration de la gouvernance forestière avec un volet reboisement. Nous avons pensé qu'il était intéressant que les plus grands bénéficiaires de cette initiative soient les communes du Grand -Nord qui sont des communes des zones de savane sèche bien qu'il y ait des communes des zones de transition qui n'ont rien à voir avec les communes du Grand Nord en termes de zone écologique) parce qu'il y aura au total 17à 18 communes bénéficiaires avec une dizaine de communes du Septentrion.

Quel est le montant global des subventions ?

L'enveloppe globale de ce projet est de 1 800 000 euros soit 1 180 722 600 FCFA au moins 80% seront consacrés pour les investissements dans les communes à travers des subventions. Il y a des plans de financement qui sont élaborés avec chaque commune dans le respect des procédures et il y a un cabinet d'audit international qui va nous suivre. L'accompagnement que nous allons apporter aux communes concerne tout ce qui est suivi technique à savoir les questions des pépinières, des plantations, mais aussi sur des entretiens. Parce que le reboisement ce n'est pas seulement les plantations. Mais il faut aussi accompagner les communes au moins pendant trois ans par l'entretien. L'objectif du programme c'est d'apporter trois années après les plantations, des dotations financières aux communes pour qu'elles puissent assurer les responsabilités d'entretien sans trop de difficultés. Et ce projet s'inscrit aussi dans le cadre des partenariats entre les communes et l'association des communes forestières du Cameroun parce que celle-ci bénéficie des subventions de l'Union européenne. Les subventions varient de 40 000 euros à 160 000 euros par communes. Mais cela ne suffit pas pour pouvoir planter 1400 ha d'arbres et les entretenir. C'est pour cette raison qu'il y a des contributions en nature des communes. Ça veut dire qu'une commune peut apporter des pépinières, une autre peut apporter des ressources humaines, ainsi de suite. L'objectif est que les communes elles aussi contribuent. Nous sommes en partenariats avec le ministère des forêts (Minfof) et le ministère de l'Environnement de la protection de la nature et du développement durable. Le projet va durer quatre ans avec une première année de plantation et les trois autres années pour les entretiens.

Le projet a -t-il déjà démarré ?

Effectivement le projet a déjà commencé bien que les communes ne soient pas au même niveau, mais certaines communes ont déjà mis en place les pépinières. C'est pour ne pas rater la saison sylvicole parce qu'elle débute au mois de juin et il faudrait que les communes soient prêtes pour cette saison. Pour les communes qui ne sont pas prêtes on ne prendra pas de risques de mettre en place des plantes décalés on sera obligé de les reporter pour la prochaine saison. L'objectif en tout cas de ce projet c'est de mettre toutes les garanties en termes de calendriers sylvicoles, en termes des moyens déjà à la disposition des communes. Parce que toutes les communes ont déjà reçu les premières avances qui sont dans les comptes du projet. Il reste que les communes respectent un certain nombre de procédures par rapport au décaissement.

Les régions septentrionales sont les zones les plus touchées par la déforestation. De manière concrète quelles sont les actions à mener pour la réussite de cette initiative ?

La première action pour nous c'est que les communes puissent disposer des ressources financières à temps avant la saison sylvicole. Ça, c'est ce qui a été fait puisque la convention avait été signée avec l'Union européenne au mois de décembre et en janvier la convention est entrée en exécution. Donc entre février mars et avril il y a la mise en place du projet et donc il y a eu la cérémonie de lancement qui s'est tenue le 8 et 9 mai à Maroua. Nous lançons un appel pour que les communes s'impliquent d'une manière sérieuse c'est ça qui va montrer à l'Etat du Cameroun et aux partenaires que les communes ont la possibilité lorsqu'elles ont les moyens de pouvoir conduire de manière réussie un projet de reboisement.

Comment est fait le choix des essences ?

Ce sont les communes qui fixent leurs priorités il est important de savoir si les plantations ont un intérêt économique, écologique, et social pour la population c'est le cas de la commune de Lagdo où la commune a opté pour la plantation des anacardes. C'est pour cette raison que le projet que nous mettons en place «répond» à toutes les problématiques. ■

Article presse du Quotidien Œil du Sahel du 15 mai 2019

N° 01741 du mercredi 15 mai 2019 — 8ème année — 400 FCFA

L'ECONOMIE Quotidien

www.quotidieneconomie.com

Theli RP Tel : (237) 242 00 17 31 / 695 922 556 www.leconomie.cm Directeur de la publication : Thierry EKOUTI

TRIBUNE

Comprendre le rôle des bureaux d'information sur le crédit

P. 4

INITIATIVE

Le Gicam forme les entrepreneurs

P. 3

ENVIRONNEMENT

Grand retard du reboisement de 12 millions d'hectares

DR. EMMANUEL KOULOU ADA

Le marketing digital est un impératif pour les entreprises

P. 5

Jusqu'en 2018, le Cameroun n'a pu couvrir que 30 000 hectares de forêt. Suivant les accords signés dans le cadre du projet « Bonn Challenge », le pays est largement en deçà des objectifs de 2030.

Page 2

2 ECHOS DU JOUR

L'Economie - n° 01741 mercredi 15 mai 2019

ENVIRONNEMENT

Grand retard du reboisement de 12 millions d'hectares

Jusqu'en 2018, le Cameroun n'a pu couvrir que 30 000 hectares de forêt. Suivant les accords signés dans le cadre du projet « Bonn Challenge », le pays est largement en deçà des objectifs de 2030.

Le Cameroun s'est engagé en 2017, à œuvrer en faveur de la restauration des forêts et des terres dégradées d'une superficie estimée à 12 062 768 hectares à l'horizon 2030. C'était dans le cadre du projet « Bonn Challenge », qui est un effort mondial dont l'objectif est de restaurer 150 millions d'hectares de terre dégradées et déboisées d'ici 2020 et 350 millions d'hectares d'ici 2030. Sauf que, suivant les chiffres du ministère camerounais des Forêts et de la faune, entre 2006 et 2018, le Cameroun n'a pu planter que 4 millions d'arbres sur le territoire national, sur une superficie de 300 000 hectares. Simulation faite, pour atteindre l'objectif de 12 millions d'hectares reboisés, entre 2017 et 2030, soit 13 ans, il faudrait injecter de nouveaux plants sur 923 076,9 hectares par an.

Un rapport de l'Association des communes forestières du Cameroun (Acfcam) dans le cadre du projet « Reboisement 1 400 » des zones de savane et de transition tenu les 08 et 09 mai 2019 dans la ville de Maroua, indique que les régions du Septentrion connaissent une croissance démographique très élevée, assortie d'un taux de déforestation très inquiétant. Le bois de chauffe s'y raréfie et provient souvent de l'exploitation illégale des forêts et savanes arborées (plus de 80 % de l'approvisionnement en énergie domestique dans les régions septentrionales est couvert par le secteur informel), y compris au sein des aires protégées. En 2015, la capacité de production de plants par rapport à l'Agence nationale d'appui au développement forestier (Anafor) pour les zones de savane sèche était de 875 000 plants, pour une demande des communes chiffrée à 306 000 plants.

Décentralisation

Dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de décentralisation, en 2012 et en 2015, le transfert en gestion, respectivement de 151 086 hectares d'actifs fonciers et forestiers aux collectivités territoriales décentralisées. Et 230 422 hectares ont été transférés à l'Anafor. Selon une analyse macroéconomique réalisée par le Centre pour la recherche forestière internationale (Cifor) en 2015, la contribution du sous-secteur foret-faune est de 4% du PIB hors pétrole et les emplois permanents et temporaires générés par les entreprises de ce sous-secteur sont respectivement de 7 766 et 404. Les emplois informels étant de 20 681.

Pour la campagne de reboisement 2018, le gouvernement camerounais a mis 600 millions FCFA pour planter 550 000 arbres dans le pays. Selon le ministère des Forêts, 40% de ces arbres seront plantés dans la zone septentrionale et le reste soit 60% seront plantés dans les sept autres régions. Le Cameroun dispose d'une couverture forestière estimée à 22,5 millions d'hectares de foret, qui représentent 46% du territoire nationale, avec un taux de déforestation et de dégradation qui sont respectivement estimés 0,14% et 0,01%. Selon des données du ministère des Forets, une superficie de 15 689 586 hectares de forêts du domaine permanent a été constituée, représentant environ 33% du territoire national.

Simulation faite, pour atteindre l'objectif de 12 millions d'hectares reboisés, entre 2017 et 2030, soit 13 ans, il faudrait injecter de nouveaux plants sur 923 076,9 hectares par an.

Jean Daniel Obama

Désert sur l'opération « Sahel-vert »

Relancé en 2008 par le ministère de l'Environnement, de la protection de la nature et du développement durable (Minepded), l'opération « Sahel vert » qui date des années 70 au Cameroun a montré ses limites dans les communes du septentrion. Pour preuve, à cause des raisons financières, le projet a pris fin après 2015. Il a contribué à la restauration et la mise en protection de près de 500 000 hectares (ha) de terres dégradées entre 2014 et 2015.

Cependant, ces sites connaissent de multiples problèmes notamment, la dégradation des ressources naturelles et le manque de suivi par les communes. Malgré la création depuis 2008 de plus d'une soixantaine de sites de reboisement dans les communes de l'Extrême-Nord, le pays compte toujours 12 millions d'hectares de terre dégradée, selon le service de lutte contre la désertification au Minepded.

Le projet de mise en valeur des sites du Sahel-vert dans les départements du Mayo-Kani et du Mayo-Danay avait été financé à hauteur de 26 238 673 FCFA par Cuso International, pour une durée d'un an (septembre 2014-février 2015). D'après un rapport du ministère de l'Environnement en 2015 sur l'état de la dégradation du couvert, les valeurs estimées de dégradation dans les régions septentrionales du Cameroun sont les suivantes : Extrême-Nord 3 316 770 ha, Nord 1 663 410 ha, et Adamaoua 3 244 900 ha, soit une superficie totale à restaurer de 8 225 080 ha dans le Septentrion.

Dans la même veine, l'Association des communes forestières du Cameroun (Acfcam) qui a tenu ses travaux dans la ville de Maroua les 08 et 09 mai 2019, ambitionne de reboiser 1 400 ha de forêt. Dans la partie septentrionale, l'Acfcam veut contribuer au reboisement des plantations ligneuses et fruitières dans les communes des zones sèches et de transition écologique, afin de restaurer des réserves dégradées et de créer de nouvelles forêts.

Dans la partie septentrionale, l'Acfcam veut contribuer au reboisement des plantations ligneuses et fruitières dans les communes des zones sèches et de transition écologique, afin de restaurer des réserves dégradées et de créer de nouvelles forêts.

J.D.O

Article presse du Quotidien de l'Economie du 15 mai 2019

Plaquettes (dépliants) sur le projet

Banderole du séminaire et de l'atelier des parties prenantes

Annexe 2 : Coordonnées GPS de quelques sites de reboisement

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
Dimako	341206	477121	Ecole publique de Mayos	1
	340814	468757	Centre de santé petit Pol	3
	339369	469221	Ecole publique petit pol	6
	341760	467500	Ecole publique Tonkombé	5
	343536	466499	Lycée de grand Pol	10
	344176	465882	Ecole publique grand Pol	1
	348061	464963	Ecole publique Bongossi	4
	334755	475984	Ecole publique Djandja	1
	334341	477893	Ecole publique Toungolo	1
	336455	481160	Ecole publique Kouen	2
	340804	484197	Hôpital de Dimako	10
	342519	454064	Ecole publique Champion	0,5
	343117	484732	Lycée technique de Dimako	10
	342429	484610	Ecole publique groupe 2	5
	342770	485211	SAR Sm Dimako	5
	342508	485328	Lycée de Dimako	1
	342185	484691	Ecole maternelle de Dimako	1
	342178	484663	Ecole maternelle Bilingue de Dimako	2
	341562	484596	Ecole publique groupe 1	0,5
	341784	484740	Ecole publique Saint Jean Bosko	1
	341594	484685	Ecole publique Bilingue	1
	345890	480990	Site de reboisement de la FC de Dimako	50
	341263	484482	Site de la pépinière communale	1
Nyambaka	389650	771638	Site de reboisement de MANGOLI Village	24
	389097	779511	Site de reboisement de MANGOLI 1	12
	388893	783506	Site 1 de reboisement de SANSOUMI	14
	388909	785063	Site 2 de reboisement de SANSOUMI	4
	330263	774510	Site de reboisement de MAGON	30
Ndikiniméki	702516	526013	Site de reboisement école publique de NGUILINGATA	
	702538	526506	Site de reboisement Lycée bilingue de Ndikiniméki	
	701953	522911	Site de reboisement école publique de NDEKALEND	
	702745	521255	Site de reboisement école publique de NDIKOTI	
	702994	518957	Site de reboisement CES de NDIKOKO	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	705266	527817	Site de pépinière d'Etoundou 2	
	703834	528848	Site de pépinière communale de Ndikiniméki	
Tonga	691894	551681	Site de reboisement de SANKI	40
Bangangté	659366	574978	Site de reboisement de BALOUGOUM	20
	13.57851	10.636988	M1	22,56 ha. Limites matérialisées sur 8.212Km
	13.578832	10.63699	M2	
	13.57949	10.636933	M3	
	13.579699	10.637053	M4	
	13.579758	10.637142	M5	
	13.579637	10.637525	M6	
	13.579995	10.637645	M7	
	13.580501	10.63821	M8	
	13.58068	10.638358	M9	
	13.580977	10.638655	M10	
	13.581306	10.638627	M11	
	13.581674	10.638851	M12	
	13.581993	10.63921	M13	
	13.582141	10.638986	M14	
	13.582501	10.638751	M15	
	13.583429	10.638607	M16	
	13.583488	10.638637	M17	
	13.583666	10.638993	M18	
	13.583603	10.639761	M19	
	13.583512	10.640027	M20	
	13.58351	10.640352	M21	
	13.583419	10.640648	M22	
	13.583507	10.641003	M23	
	13.583505	10.641535	M24	
	13.583502	10.642186	M25	
	13.58335	10.642776	M26	
	13.583347	10.643309	M27	
	13.583496	10.643339	M28	
	13.583584	10.643842	M29	
	13.583492	10.644374	M30	
	13.58337	10.644728	M31	
	13.583369	10.644994	M32	
	13.583397	10.645438	M33	
	13.583276	10.645704	M34	
	13.583725	10.645587	M35	
	13.586775	10.645572	M36	
Mogodé	13.586778	10.644744	M37	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	13.58675	10.644359	M38	
	13.586783	10.643649	M39	
	13.586847	10.642733	M40	
	13.5867	10.642289	M41	
	13.586672	10.641875	M42	
	13.586673	10.641668	M43	
	13.586584	10.64149	M44	
	13.586587	10.640928	M45	
	13.586469	10.640543	M46	
	13.586411	10.640217	M47	
	13.586441	10.64004	M48	
	13.586502	10.639893	M49	
	13.586592	10.639834	M50	
	13.586598	10.638562	M51	
	13.586632	10.637681	M52	
	13.58672	10.637119	M53	
	13.586696	10.636617	M54	
	13.586698	10.636233	M55	
	13.586671	10.635611	M56	
	13.586644	10.634961	M57	
	13.586676	10.634606	M58	
	13.586528	10.634191	M59	
	13.5859	10.634248	M60	
	13.585781	10.634158	M61	
	13.585692	10.633859	M62	
	13.585125	10.633682	M63	
	13.584737	10.633533	M64	
	13.584498	10.633591	M65	
	13.5845	10.633206	M66	
	13.584561	10.63297	M67	
	13.584831	10.632646	M68	
	13.584983	10.632174	M69	
	13.585253	10.631938	M70	
	13.585433	10.631732	M71	
	13.585553	10.631733	M72	
	13.58606	10.632001	M73	
	13.586441	10.632142	M74	
	13.586777	10.632063	M75	
	13.587165	10.632095	M76	
	13.587884	10.631861	M77	
	13.588183	10.631774	M78	
	13.588602	10.631658	M79	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	13.588544	10.631273	M80	
	13.588248	10.630739	M81	
	13.587943	10.630075	M82	
	13.587478	10.629109	M83	
	13.587093	10.628398	M84	
	13.586768	10.627598	M85	
	13.586531	10.627065	M86	
	13.586175	10.626537	M87	
	13.585973	10.62624	M88	
	13.58561	10.625854	M89	
	13.58588	10.625648	M90	
	13.585852	10.625264	M91	
	13.585973	10.624821	M92	
	13.586123	10.624703	M93	
	13.586424	10.624379	M94	
	13.586781	10.624647	M95	
	13.586869	10.624943	M96	
	13.587167	10.62521	M97	
	13.587316	10.625418	M98	
	13.587673	10.625686	M99	
	13.58809	10.626131	M100	
	13.58848	10.625808	M101	
	13.588482	10.625394	M102	
	13.588632	10.625158	M103	
	13.588872	10.624952	M104	
	13.589014	10.624707	M105	
	13.589204	10.624388	M106	
	13.589451	10.624023	M107	
	13.589716	10.623536	M108	
	13.589508	10.623299	M109	
	13.58918	10.623031	M110	
	13.588822	10.622793	M111	
	13.588614	10.622496	M112	
	13.588586	10.622171	M113	
	13.588677	10.621846	M114	
	13.588619	10.621432	M115	
	13.58877	10.621166	M116	
	13.588503	10.62081	M117	
	13.588594	10.620338	M118	
	13.588178	10.62001	M119	
	13.58785	10.619713	M120	
	13.587672	10.619417	M121	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	13.587077	10.618793	M122	
	13.586899	10.618467	M123	
	13.586422	10.618258	M124	
	13.586182	10.618405	M125	
	13.585972	10.618522	M126	
	13.585672	10.618787	M127	
	13.585582	10.618964	M128	
	13.585313	10.618815	M129	
	13.585194	10.618696	M130	
	13.584896	10.618517	M131	
	13.584776	10.618635	M132	
	13.584566	10.618782	M133	
	13.584298	10.618544	M134	
	13.583555	10.617742	M135	
	13.583078	10.617326	M136	
	13.58278	10.617206	M137	
	13.58239	10.61756	M138	
	13.581699	10.618266	M139	
	13.581009	10.618884	M140	
	13.580888	10.619031	M141	
	13.580502	10.618645	M142	
	13.580174	10.618407	M143	
	13.579966	10.618081	M144	
	13.579817	10.617932	M145	
	13.579939	10.61743	M146	
	13.579731	10.617222	M147	
	13.579374	10.616777	M148	
	13.578838	10.616302	M149	
	13.578421	10.616093	M150	
	13.577137	10.61585	M151	
	13.57651	10.615729	M152	
	13.576209	10.615994	M153	
	13.576028	10.616407	M154	
	13.57582	10.616199	M155	
	13.575311	10.616256	M156	
	13.575009	10.617023	M157	
	13.574829	10.617259	M158	
	13.574525	10.618293	M159	
	13.575032	10.618502	M160	
	13.575061	10.618798	M161	
	13.575269	10.619035	M162	
	13.575626	10.619392	M163	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	13.575804	10.619718	M164	
	13.576252	10.61975	M165	
	13.576431	10.61975	M166	
	13.576881	10.619427	M167	
	13.577122	10.619014	M168	
	13.577392	10.618779	M169	
	13.577692	10.618603	M170	
	13.578018	10.61929	M171	
	13.578283	10.62006	M172	
	13.578641	10.620121	M173	
	13.578882	10.619856	M174	
	13.578667	10.621097	M175	
	13.578875	10.621423	M176	
	13.578964	10.621572	M177	
	13.578693	10.621866	M178	
	13.578692	10.622132	M179	
	13.578781	10.622369	M180	
	13.579049	10.622548	M181	
	13.579077	10.622992	M182	
	13.579015	10.623346	M183	
	13.579074	10.623553	M184	
	13.579042	10.624026	M185	
	13.578832	10.624203	M186	
	13.578979	10.624765	M187	
	13.578948	10.624972	M188	
	13.579005	10.625564	M189	
	13.579031	10.626333	M190	
	13.57912	10.626629	M191	
	13.579268	10.626866	M192	
	13.579417	10.627015	M193	
	13.579475	10.6274	M194	
	13.579562	10.627991	M195	
	13.579531	10.628198	M196	
	13.579409	10.628612	M197	
	13.579438	10.628967	M198	
	13.579676	10.629116	M199	
	13.579495	10.62944	M200	
	13.579434	10.629765	M201	
	13.579254	10.629971	M202	
	13.579072	10.630355	M203	
	13.578951	10.63068	M204	
	13.578681	10.631063	M205	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	13.578499	10.631446	M206	
	13.578259	10.6318	M207	
	13.578257	10.632226	M208	
	13.578255	10.632522	M209	
	13.577863	10.633289	M210	
	13.577743	10.633436	M211	
	13.577443	10.633642	M212	
	13.576994	10.633788	M213	
	13.576919	10.634063	M214	
	13.577451	10.634895	M215	
	13.577763	10.635456	M216	
	13.578074	10.636079	M217	
	13.57845	10.636392	M218	
Kaélé	451580	1121817	*GOU 1*	Site Sahel vert 2009: SITE 1 à regarnir 13 Ha
	451577	1121696	*GOU 2*	
	451533	1121657	*GOU 3*	
	451502	1121629	*GOU 4*	
	451391	1121569	*GOU 5*	
	451384	1121496	*GOU 6*	
	451372	1121374	*GOU 7*	
	451314	1121350	*GOU 8*	
	451158	1121393	*GOU 9*	
	451212	1121757	*GOU 10*	
	451308	1121747	*GOU 11*	
	451594	1121826	*GOU 12*	
	451175	1121683	*GOU route*	
	450944	1121480	*GOU 13*	Site Sahel vert 2009: SITE 2 à regarnir 5,6 Ha
	450700	1121146	*GOU 14*	
	450626	1121220	*GOU 15*	
	450774	1121360	*GOU 16*	
	450755	1121392	*GOU 17*	
	450908	1121508	*GOU 18*	
	450945	1121479	*GOU 19*	
	450970	1121389	*GOU piste*	
	450905	1121338	*GOU piste 1*	
	451011	1122012	GOU 20	Site Sahel vert 2009: Site 3 à regarnir 6,3 Ha
	451112	1122039	GOU 21	
	451094	1121957	GOU 22	
	451266	1122039	GOU 23	
	451272	1121996	GOU 24	
	451339	112003	GOU 25	
	451363	1122056	GOU 26	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	451321	1122294	GOU 27	
	451283	1122294	GOU 28	
	451293	1122377	GOU 29	
	451528	1122333	GOU 30	
	451524	1122300	GOU 31	
	451332	1122301	GOU 32	
	451333	1122186	GOU 33	
	451117	112218	GOU 34	
	451090	1122172	GOU 35	
	451010	1122011	GOU 36	
	450917	1121497	GOU route 3	
	451340	1122218	GOU Vide 2	
	450220	1122018	GOU 37	
	450267	1121944	GOU 38	
	450168	1121864	GOU 39	
	450085	1121713	GOU 40	
	450004	1121775	GOU 41	
	449978	1121708	GOU 42	
	449928	1121636	GOU 43	
	449757	1121508	GOU 44	
	449697	1121888	GOU 45	
	449715	1122185	GOU 46	
	449853	1122179	GOU 47	
	449866	1122126	GOU 48	Site Sahel vert 2009: Site 4 à regarnir 22,5 Ha
	449873	1121990	GOU 49	
	449953	1121949	GOU 50	
	450093	1122016	GOU 51	
	450148	1122029	GOU 52	
	450171	1122078	GOU 53	
	450189	1122060	GOU 54	
	450177	1122045	GOU 55	
	450196	1122030	GOU 56	
	450212	1122044	GOU 57	
	450225	1122016	GOU 58	
	449639	1121497	GOU route 4	
	451351	1122248	GOU vide	
Yagoua	10.20965	15.9999	1Y	Village de Masgaya. Plantation en plein d'anacardes 14,87 ha
	10.20498	15.19757	2Y	
	10.20505	15.19832	3Y	
	10.20552	15.20054	4Y	
	10.20700	15.20183	5Y	
	10.20760	15.20236	6Y	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	10.20805	15.20296	7Y	
	10.20833	15.20306	8Y	
	520132	11. 33758	TCH 1	Village Tcherfeké: plantation en plein d'anacardes. Site additif de 30 ha
	520456	11. 33729	TCH 2	
	520414	11. 33620	TCH 3	
	520168	11. 33664	TCH 4	
	520186	11. 33627	TCH 5	
	520091	11. 33549	TCH 6	
	519987	11. 33544	TCH 7	
	520134	11. 33758	TCH 8	
	521392	11. 42632	GUI 1	Village Guidamboutou. Plantation agro forestière d'anacardes avec cultures intercalaires. Site additif de 3 ha
	521510	11. 42361	GUI 2	
	521416	11. 42332	GUI 3	
	521341	11. 42612	GUI 4	
	521392	11. 42634	GUI 5	
	517851	11. 42721	KOU 1	Village Koudoho. Plantation agro forestière d'anacardes avec cultures intercalaires. Site additif d'un (1) Ha.
	517796	11. 42860	KOU 2	
	517744	11. 42847	KOU 3	
	517801	11. 42700	KOU 4	
Guémé	10.45287	15.11932	GY 1	Village de Gabaraye YIKA : plantation mixte en plein d'anacardes et de manguiers 21,70 Ha
	10.44981	15.12057	GY 2	
	10.44885	15.12172	GY 3	
	10.44644	15.12299	GY 4	
	10.44925	15.12348	GY 5	
	10.45165	15.12387	GY 6	
	10.45372	15.12356	GY 7	
	10.453912	15.11950	GY 8	
	10.45395	15.11899	GY 9	
	10.45288	15.11934	GY 10	
	10.48149	15.10759	GW 1	Village de Gabaraye WIDI: plantation mixte en plein d'anacardes et de manguiers 11,78 Ha
	10.48102	15.10891	GW 2	
	10.48164	15.11187	GW 3	
	10.48339	15.11105	GW 4	
	10.48391	15.10988	GW 5	
	10.48479	15.10880	GW 6	
	10.48208	15.10767	GW 7	
	10.48171	15.10686	GW 8	
	10.48150	15.10764	GW 9	
Mokolo	10.59368	13.90386	Z 29	Site 1 Réserve forestière de Zamay plantation agro forestière avec cultures intercalaires 18,32 Ha
	10.59432	13.90325	Z 28	
	10.59594	13.90311	Z 27	
	10.59714	13.90359	Z 26	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	10.59791	13.90393	Z 25	
	10.59809	13.90334	Z 24	
	10.59826	13.90217	Z 23	
	10.59657	13.90020	Z 22	
	10.59617	13.90097	Z 21	
	10.59583	13.90073	Z 20	
	10.59294	13.90429	Z 2	
	10.59600	13.90046	Z 19	
	10.59610	13.90024	Z 18	
	10.59578	13.90019	Z 17	
	10.59513	13.90082	Z 16	
	10.59365	13.90166	Z 14	
	10.59269	13.90202	Z 13	
	10.59170	13.90216	Z 12	
	10.59113	13.90255	Z 11	
	10.10.59178	13.90276	Z 10	
	10.59330	13.90407	Z 1	
	10.59454	13.90192	Z MAYO 1	
	10.59279	13.90405	Z 3	
	10.59328	13.90408	Z 30	
	10.59274	13.90465	Z 4	
	10.59203	13.90491	Z 5	
	10.59143	13.90376	Z 6	
	10.59133	13.90386	Z 7	
	10.10.59109	13.90325	Z 8	
	10.59140	13.90328	Z 9	
	10.59372	13.90171	Z MAYO	
	10.59199	13.89942	ZA 1	Réserve forestière de Zamay Site 2 à reboiser: plantation agro forestière avec cultures intercalaires 25 Ha
	10.58921	13.89922	ZA 10	
	10.59005	13.89912	ZA 11	
	10.59084	13.89907	ZA 12	
	10.59048	13.89887	ZA 13	
	10.59125	13.89822	ZA 16	
	10.59315	13.89924	ZA 19	
	10.59153	13.90047	ZA 2	
	10.59328	13.89963	ZA 20	
	10.59277	13.90003	ZA 21	
	10.59246	13.90054	ZA 22	
	10.59208	13.90087	ZA 23	
	10.59202	13.90021	ZA 24	
	10.59196	13.89945	ZA 25	
	10.59171	13.89966	ZA 26	

Communes	X	Y	Site de reboisement	Superficies en ha à reboiser en 2019
	10.59116	13.90043	ZA 3	
	10.59137	13.90078	ZA 4	
	10.59101	13.90107	ZA 5	
	10.59086	13.90161	ZA 6	
	10.59041	13.90186	ZA 7	
	10.59015	13.90156	ZA 8	
	10.58998	13.90173	ZA 9	
	10.58852	13.90243	ZA dégradée 1	
	10.58996	13.89846	ZA dégradée 13	
	10.58993	13.89799	ZA dégradée 15	
	10.59198	13.89864	ZA dégradée 17	
	10.59235	13.89809	ZA dégradée 18	
	10.59384	13.89840	ZA dégradée 19	
	10.58810	13.90272	ZA dégradée 2	
	10.58726	13.90264	ZA dégradée 3	
	10.58711	13.90208	ZA dégradée 4	
	10.58788	13.90061	ZA dégradée 5	
	10.58750	13.90002	ZA dégradée 7	
	10.58887	13.8904	ZA dégradée 9	
	10.59360	13.9045	Z F dégradée 1	Réserve forestière de Zamay. Site 3 à restaurer 3,19 Ha. Site fortement dégradé.
	10.59334	13.90437	Z F dégradée 10	
	10.59346	13.90416	Z F dégradée 11	
	10.59355	13.90403	Z F dégradée 12	
	10.59485	13.90339	Z F dégradée 2	
	10.59556	13.90484	Z F dégradée 3	
	10.59573	13.90536	Z F dégradée 4	
	10.59529	13.90529	Z F dégradée 5	
	10.59475	13.90501	Z F dégradée 6	
	10.59433	13.90492	Z F dégradée 7	
	10.59372	13.90508	Z F dégradée 8	
	10.59320	13.90467	Z F dégradée 9	